

# DISCUSSIONS AUTOUR DE RECHERCHES ÉTUDIANTES SUR LES FAMILLES AU QUÉBEC

ACTES DU COLLOQUE  
ÉTUDIANT 2016

Partenariat de recherche  
Familles en mouvance



Sous la direction de  
Anna Goudet  
Kévin Lavoie  
Annabelle Seery

Partenariat de recherche Familles en mouvance  
partenariat-familles@ucs.inrs.ca  
Institut national de la recherche scientifique  
Centre- Urbanisation Culture Société

Diffusion :  
Institut national de la recherche scientifique  
Centre - Urbanisation Culture Société  
385, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2X 1E3  
Téléphone : (514) 499-4000  
Télécopieur : (514) 499-4065  
www.ucs.inrs.ca

ISBN 978-2-89575-368-1

Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017  
- Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

# SOMMAIRE

Mot du comité organisateur 4

Mot de la direction scientifique 6

## SÉANCE 1- COUPLES ET ÂGES DE LA VIE

**Trajectoires amoureuses et vieillissement : les expériences de la (re)mise en couple**  
par Chloé Dauphinais 8

**Responsabilité et genre : cuisines normées, familles soignées**  
par Luna Bégin 12

**Processus de réunification des conjoints au Canada : paradoxes, frustrations et stratégies d'adaptation**  
par Karine Geoffrion 16

## SÉANCE 2- FAMILLES, IMMIGRATION ET MOBILITÉS

**Comment étudier les couples dans l'immigration? Approche à partir de l'argent et du logement**  
par Anna Goudet 21

**Le choix de l'école secondaire (privée ou publique) par les parents immigrants de Montréal**  
par Véronique Grenier 26

## SÉANCE 3- FILIATIONS ET REPRÉSENTATIONS

**Les maternités assistées par tierces reproductrices : une esquisse conceptuelle**  
par Kévin Lavoie 31

**Nouvelles représentations, nouvelles filiations : entre l'adoption internationale et la gestation pour autrui**  
par Janie Gagné 35

**La parentalité dans la famille d'accueil régulière : quelle filiation possible?**  
par Ariane Boyer 39

## SÉANCE 4 - MATERNITÉ : NORMES ET EXPÉRIENCES

**Allaitement maternel : quelle place pour les aspirations et le vécu des mères au sein des recommandations de santé publique?**  
par Annick Vallières 45

**Femmes hystériques et mères névrosées : les références genrées à la santé mentale des mères dans les litiges de garde d'enfant**  
par Suzanne Zaccour 49

**Programme du colloque 51**

# DISCUSSIONS AUTOUR DE RECHERCHES ÉTUDIANTES SUR LES FAMILLES AU QUÉBEC

## ACTES DU PREMIER COLLOQUE ÉTUDIANT - PARTENARIAT FAMILLES EN MOUVANCE

### Mot du comité organisateur

Le Partenariat de recherche Familles en mouvance a tenu la première édition de son colloque étudiant le 25 novembre 2016. À l'initiative d'étudiantes et d'étudiants, ce colloque se voulait l'occasion pour les personnes participantes de présenter l'état d'avancement de leur projet de recherche de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle portant sur les familles québécoises contemporaines. Pour cette première édition, un appel large a été privilégié : les propositions devaient rejoindre l'un des quatre axes du Partenariat<sup>1</sup> pour permettre au plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants de proposer une communication. Moment d'échanges et de partages, cet événement avait aussi pour objectif de développer les habiletés de communication et de créer un espace de collaboration stimulant afin d'enrichir le champ d'études sur les réalités familiales au Québec.

---

1. Les projets de recherche du Partenariat Familles en mouvance s'articulent autour de quatre axes : 1) pluralité normative entourant les liens conjugaux ; 2) pluralité normative entourant les liens de filiation ; 3) politique familiale : enjeux et débats et 4) mobilité quotidienne de la famille et de ses membres

À notre plus grand bonheur, plus d'une vingtaine de propositions d'une grande qualité ont été soumises par des membres de la relève scientifique d'universités québécoises et ontariennes. Cet élan d'intérêt pour ce projet a toutefois mené à des situations déchirantes. Ainsi, nous avons sélectionné dix communications autour de quatre thèmes pour obtenir un programme consistant et varié.

Le premier panel « Couples et âges de la vie » était l'occasion d'ouvrir le bal par l'exploration des dynamiques conjugales à différentes étapes du cycle de vie. Bien que les approches proposées par les étudiantes se penchent particulièrement sur les rapports de genre, elles le réalisent autour de divers enjeux comme l'intimité, l'alimentation et la transnationalité.

Lors du deuxième panel « Familles, immigration et mobilités », notre regard s'est orienté vers les familles immigrantes à Montréal : les transformations de leurs dynamiques conjugales et le choix de l'école secondaire pour leurs enfants.

Quant au troisième panel « Filiations et représentations », il nous a permis de réaliser un véritable tour d'horizon de différents contextes d'accès à la parenté (gestation pour autrui, don de gamètes, adoption, famille d'accueil), et des enjeux conceptuels, représentationnels et pratiques que ceux-ci soulèvent, et ce, à partir de différentes disciplines.

Le quatrième panel « Maternités : normes et expériences » mettait en lumière les injonctions normatives dont sont sujettes les mères et les répercussions pratiques et différenciées de celles-ci, et ce, autour de deux thèmes, soit l'allaitement et les litiges sur la garde d'enfants.

Les courts textes qui suivent se veulent la trace de cette journée riche en échanges. Un grand merci à toutes les personnes participantes. Nos remerciements vont également à Hélène Belleau, directrice du Partenariat Familles en mouvance, pour son encouragement dès l'émergence de l'idée jusqu'à sa réalisation, et à Benoît Laplante, directeur par intérim du Partenariat, pour son implication lors de l'événement et son mot d'ouverture inspirant.

Bonne lecture, et on se retrouve, on l'espère, à la prochaine édition du colloque étudiant !

Le comité organisateur,

Anna Goudet, doctorante en études urbaines, INRS-UCS

Kévin Lavoie, doctorant en sciences humaines appliquées, Université de Montréal

Héloïse Roy, coordinatrice du Partenariat Familles en mouvance

Annabelle Seery, doctorante en sociologie, Université de Montréal

# UN TÉMOIGNAGE DE LA VITALITÉ DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE AU QUÉBEC

## Mot de la direction scientifique

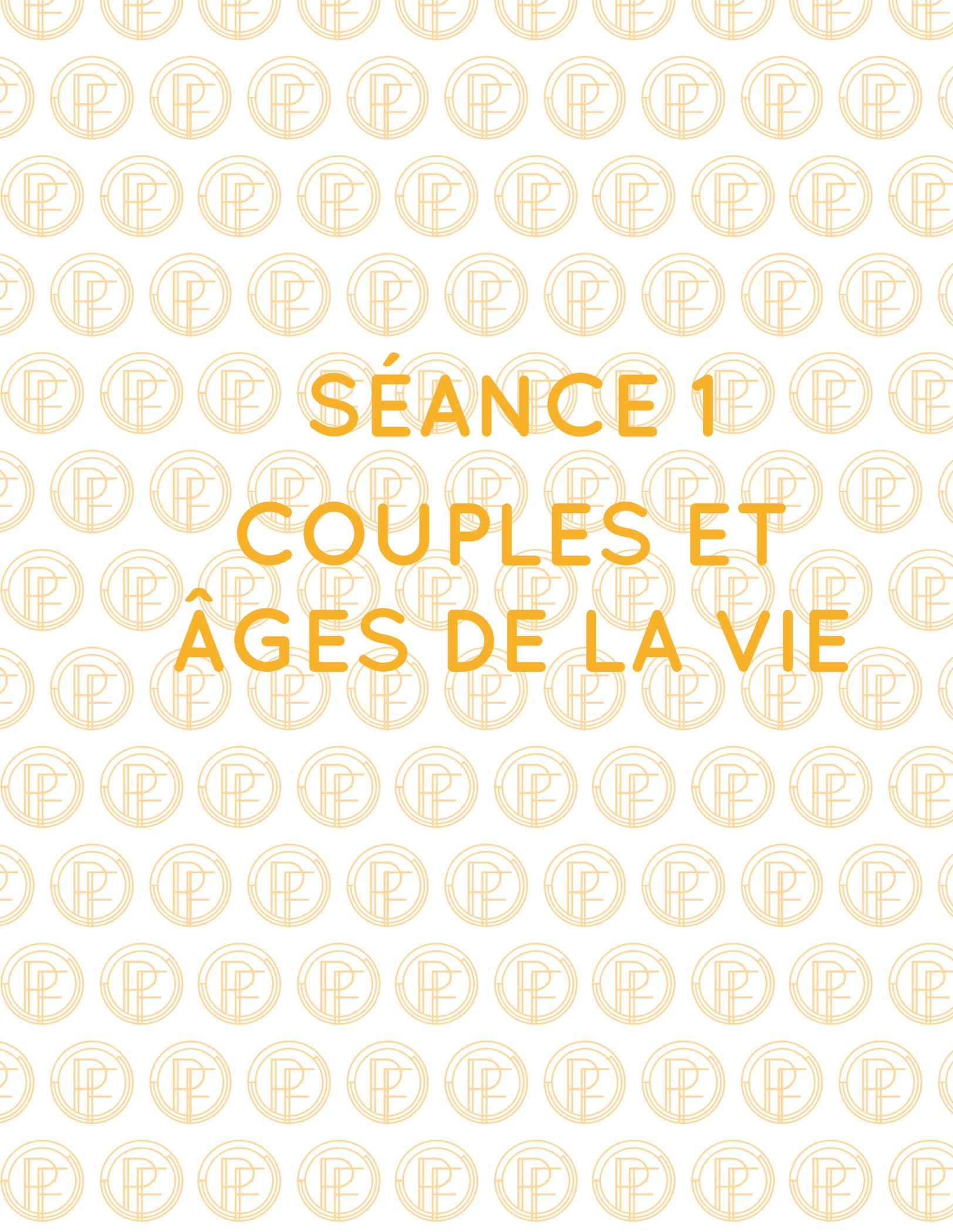
Après plus de deux décennies de recherche partenariale, l'équipe Familles en mouvance tenait son premier colloque étudiant à l'automne 2016. Celui-ci s'est inscrit dans la programmation scientifique 2014-2018 intitulée Regards croisés sur les familles contemporaines : Enjeux sociaux et juridiques. Les communications ici réunies montrent la grande richesse des sujets traités par les jeunes universitaires dans ce domaine, mais aussi l'actualité des thèmes qu'ils explorent. Les bouleversements sociodémographiques des dernières décennies soulèvent de nombreux enjeux identitaires et statutaires, des questionnements en regard des normes et valeurs qui traversent la famille en tant qu'institution. Dans les diverses contributions des étudiants, la famille est abordée tantôt comme un tout, mais le plus souvent à partir du point de vue singulier des membres qui la composent. On constate ainsi que les individus sont au cœur de processus de construction, déconstruction, reconstruction des frontières (des délimitations, des marges) de la famille. Les communications révèlent aussi la variété des regards que portent les acteurs de ce champ d'études sur les familles d'aujourd'hui et des logiques auxquelles ils s'adossent et qui soulèvent

tantôt des enjeux liés au droit, à l'économie, aux réalités historiques, à la subjectivité d'acteurs, etc.

Le grand succès de ce colloque étudiant qui a réuni pas moins d'une quarantaine de personnes témoigne sans contredit de la vitalité de la recherche sur la famille au Québec. Elle tient également à l'équipe de coordination qui a su concevoir et mener à terme avec rigueur et diligence cette belle initiative. Je tiens à remercier chaleureusement en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe du Partenariat familles en mouvance les membres du comité organisateur, Anna Goudet, Kevin Lavoie, Héloïse Roy et Annabelle Seery. Sans leur détermination et leur enthousiasme, nous n'aurions pu nous réjouir d'un colloque et d'une publication d'une telle qualité. Merci à vous quatre et bonne continuation à tous les étudiants ayant contribué à cet ouvrage !

Hélène Belleau

Professeure INRS Urbanisation Culture Société  
Directrice scientifique, Partenariat de recherche  
Familles en mouvance  
Institut national de la recherche scientifique



**SÉANCE 1**  
**COUPLES ET**  
**ÂGES DE LA VIE**

# TRAJECTOIRES AMOUREUSES ET VIEILLISSEMENT : LES EXPÉRIENCES DE LA (RE)MISE EN COUPLE

par Chloé Dauphinais

Chloé Dauphinais est candidate à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal.

Les événements surviennent et marquent le temps qui passe inexorablement, les années s'enchaînent, mais comment s'en saisir ? Nos expériences personnelles se cumulent sans nous indiquer le nombre de nos années. Dans son ouvrage *La vieillesse*, Simone de Beauvoir écrit : « la vieillesse est un destin, et quand elle se saisit de notre propre vie, elle nous laisse stupéfaits » (1970, p. 301). Ainsi, selon elle, notre vieillesse apparaîtrait plus facilement aux autres qu'à nous-mêmes. Elle y inscrit la vieillesse comme un rapport dichotomique entre son être et la perception d'autrui sur sa personne. Dans le cadre de cet article, j'aimerais explorer les temporalités de la vieillesse en lien avec la formation d'un nouveau couple vécue plus tardivement dans le parcours de vie. Je traiterai, d'abord, du thème de la vieillesse. Par la suite, j'exposerai brièvement des mutations qui sont survenues dans les dernières décennies dans la sphère de la conjugalité afin d'en arriver au cœur de mon sujet, soit de l'entrée en couple après 65 ans. Je présenterai alors mon projet de mémoire et, pour finir, j'aborderai très succinctement le thème de l'intimité amoureuse à travers certains travaux en gérontologie et en sociologie.

## DIFFÉRENCES ET RESSEMBLANCES DANS LA VIEILLESSE

Depuis la décennie 1980, le vieillissement de la population dans les sociétés postindustrielles a été présenté comme un problème à régler, voire comme un fardeau social (Calasanti et Slevin, 2001). Cette conception de la vieillesse a des conséquences significatives sur la perception ainsi que sur les expériences du vieillissement. Dans les sociétés occidentales, et peut-être plus particulièrement aux États-Unis, la vieillesse est aussi perçue comme un problème médical et individuel qui se doit d'être évité (*Ibid.*). En outre, cette individualisation de la vieillesse masque les inégalités sociales qui s'articulent dans l'expérience du vieillissement.

Lorsque l'on veut étudier le concept d'âge, il est nécessaire de prendre en compte à la fois les rapports entre groupes d'âge et l'âgisme. Les rapports entre groupes d'âge réfèrent à une distribution inégale du pouvoir, et donc des ressources, basée sur des classes d'âge (King, 2006). Quant à l'âgisme, il réfère à une dépréciation et une exclusion des personnes âgées en raison de la croyance, répandue dans les cultures valorisant la jeunesse, qu'elles sont devenues incompetentes (*Ibid.*). Ce n'est pas seulement une distinction

qui est opérée, mais bien aussi une hiérarchisation entre les âges de la vie. Une distanciation est voulue avec la vieillesse, surtout la « vraie vieillesse » qui se voit repoussée aux confins de la vie puisqu'associée à la fragilité et à l'incapacité (Van de Velde, 2015). Pourtant, ce système de discrimination touche potentiellement tout le monde, en discriminant les personnes que nous deviendrons et en nuisant à nos possibilités d'action collective dans le présent (Calasanti, 2007).

### TRANSFORMATION DES NORMES DE CONJUGALITÉ

Dans les dernières décennies, les changements survenus en lien avec la diversification des modèles conjugaux dans plusieurs sociétés occidentales ont suscité un certain intérêt dans le milieu de la recherche. Au Québec, jusqu'à l'aube des années 1960, le mariage était le mode de régulation de la mise en couple et d'entrée à l'âge adulte (Dandurand, 1988). La prégnance qu'avait alors l'institution matrimoniale pouvait difficilement laisser présager les mutations survenues, telles que la progression rapide des taux de divorce et la baisse des taux de nuptialité. Les grandes réformes de la société québécoise, entamées durant la décennie 1960, se sont déployées en concordance avec la propagation d'idées et de styles de vie nouveaux provenant d'Amérique du Nord et d'Europe. Les mouvements sociaux de cette époque ont entraîné un éclatement des normes et des cadres établis, concrétisant une libéralisation des mœurs. Notamment, le mouvement des femmes des années 1960 et 1970 transformera les modèles conjugaux et familiaux au Québec. Une importante remise en question de la vision étroite et essentialiste de la famille viendra des réflexions fondamentales de la pensée féministe (Dandurand, 1990).

La montée de l'union libre illustre comment ces transformations ne signifient pas que la relation conjugale ait perdu de sa force d'attraction puisqu'elle continue à être gage de réussite et de bonheur (Kaufmann, 2010). Ce type d'union ne constitue plus seulement une étape initiale de la mise en couple, mais également une modalité conjugale permanente (Belleau, 2011). Son acceptabilité sociale croissante s'illustre par sa popularité parmi la population canadienne,

et ce particulièrement, chez les jeunes adultes.

### DIVERSIFICATION DES MODÈLES CONJUGAUX DANS LA VIEILLESSE

Bien que cela soit dans une moindre mesure, l'union libre est aussi en augmentation chez la population plus âgée. Entre 2006 et 2011, les partenaires de 65 à 74 ans vivant en union libre ont connu une croissance de 61 %. Par ailleurs, outre l'union libre, les séparations et divorces ont également augmenté parmi la population des personnes âgées, triplant entre 1981 et 2011 chez les 65 ans et plus. Il n'est alors pas étonnant de constater que 19 % des femmes et 26 % des hommes âgés de 65 ans et plus ont vécu plus d'une union au cours de leur vie. De plus, le Québec est la province qui affiche le taux le plus élevé de partenaires en union libre pour cette catégorie d'âge : ils étaient 6 % au Québec en 2011, comparativement à 3 % dans les autres provinces et territoires. Il y a fort à parier que cette tendance se soit accrue en 2016, au Canada, avec la cohorte des baby-boomers qui atteint les 65 ans. En 2011, les futures aîné-e-s, soit les 55 à 64 ans, étaient 12 % à vivre en union libre (Données tirées de Milan et al., 2014).

### EXPLORATION DE LA (RE)MISE EN COUPLE APRÈS 65 ANS

Dans le cadre de mon projet de mémoire, j'entends explorer la mise en couple aux âges avancés et, plus précisément, celle des couples hétérosexuels vivant en union libre. Selon Connidis (2006), en regard des relations intimes, les préjugés âgistes présentent les personnes âgées comme asexuées, peu séduisantes et guère intéressées aux liaisons amoureuses, surtout hors des liens du mariage. Cependant, il est possible de penser que de nouvelles représentations se diffusent aussi. La retraite étant désormais considérée comme une période d'accomplissement de soi, un allongement de la vie adulte, les individus peuvent imaginer et vivre de nouveaux projets, voire de nouveaux amours (Van de Velde, 2015). Tomber amoureux serait devenu possible, voire encouragé par ses nouvelles représentations de la retraite (Caradec, 2004).

Dans mon projet, j'opte pour l'approche des parcours de vie, considérant qu'elle favorise une compréhension de la dimension temporelle et du contexte

sociohistorique de l'existence humaine (Cavalli, 2007). Elle me permettra de considérer les trajectoires biographiques, et plus spécialement les trajectoires amoureuses des individus, afin d'y explorer à la fois les continuités, les changements et les ruptures. Il pourrait être tentant de voir les choix individuels comme prépondérants dans les trajectoires de vie contemporaines, mais les structurations et les normes sociales octroyant des opportunités ainsi que des contraintes se doivent aussi d'être adressées (Lemieux, 1996 ; Connidis, 2006). Par ailleurs, j'adopte une approche féministe de l'âge qui est dénaturalisante, ce qui permettra de mieux saisir comment s'inscrivent les rapports de pouvoir qui sous-tendent les normes sociales liées au vieillissement (Calasanti et Slevin, 2001).

### RÉCIT DU PASSÉ, AMOUR PRÉSENT ET PLAN D'AVENIR

La méthode retenue pour cette recherche est la réalisation d'entretiens individuels de type récit de vie auprès de personnes en couple. Le récit de vie permet de réintroduire une profondeur temporelle et une dimension historique à une expérience sociale (Bertaux, 2010), ainsi elle permet de « penser la vieillesse en amont » (Lagrange, 2009). Le récit de soi à la vieillesse offre la possibilité pour l'individu de se situer dans une histoire familiale ou collective, ainsi cela peut être une opportunité de reconstruction narrative du soi à un moment qui souvent sonne « l'heure des bilans » (Membrado, 2010). De plus, le recours au passé permet de montrer des multiples fragments de sa vie et donc de rendre compte d'une trajectoire où le moment de l'être vieux n'est qu'un moment de son histoire (*Ibid.*).

### GÉRONTOLOGIE ET INTIMITÉ AMOUREUSE

Les gérontologues ont négligé pendant plusieurs décennies de s'intéresser à l'intimité amoureuse (Barusch, 2008). La sexualité a reçu, quant à elle, plus d'attention de leur part dans les dernières années, ce qui témoigne à tout le moins d'un certain changement d'attitude, considérant que dans la pensée occidentale, la vieillesse a longtemps été pensée comme incompatible avec la sexualité et le désir (Trincas, 1998). Il semble d'ailleurs que cette représentation tend à s'invalider, comme le montrent plusieurs témoignages réa-

lisés auprès de personnes de 50 ans et plus (Barusch, 2008 ; Caradec, 1996 et 2004).

Dans son étude sur l'amour aux âges avancés, Barusch (2008) souligne plusieurs expériences différenciées entre les hommes et les femmes. Par exemple, la chercheuse soutient que les femmes de 50 ans et plus verraient moins d'opportunités amoureuses que les hommes de la même catégorie d'âge. Aussi, il semble que les hommes de son étude se sont dits plus investis dans leur relation amoureuse dans leur soixantaine qu'ils l'avaient été dans leur vingtaine (*Ibid.*). Selon les recherches de Caradec (1996, 2004), il semble que les trajectoires amoureuses passées aient des influences importantes sur les étapes et les modalités conjugales adoptées par les personnes qui forment un nouveau couple après 50 ans. Caradec (1996) soutient que l'union libre et ses différentes formes doivent continuer à être étudiées afin de mieux comprendre si elles sont des formes stables ou des étapes vers le mariage dans l'expérience de la mise en couple chez les partenaires de 50 ans et plus.

### CONCLUSION

Ainsi, les contraintes et les choix qui influencent l'entrée (ou non) dans un nouveau couple lorsque cela survient plus tard dans le parcours de vie doivent être compris aux prismes de plusieurs réalités sociales. De plus, les personnes âgées ne vivent pas en vase clos, elles revisitent leurs valeurs et participent elles aussi aux changements de mœurs. Un nombre croissant d'adultes plus âgés adopte des manières moins traditionnelles de vivre leurs relations amoureuses. Or, plus ces personnes seront nombreuses et plus les limites en lien avec l'âge devraient diminuer, puisque chaque jour des personnes étendent les possibilités de l'avancée en âge (Barush, 2008). La sociologue Rose Marie Lagrange, écrit :

*C'est dire que l'on voudrait envisager la vieillesse autrement, et penser qu'elle peut être un lieu d'observation privilégiée des normes de genre et de sexualités, qu'elle constitue l'un des impensés du féminisme, qu'elle peut être encore un moment de révolte et de subversion, et pas seulement un moment d'assistanat et de résignation. (2009, p. 113)*

Et j'ajouterais que plus largement, s'intéresser à l'intimité au regard de l'expérience accumulée élargit notre conception et approfondit notre compréhension des relations intimes, et ce, à tout âge.

### RÉFÉRENCES

---

- Barusch S., A. 2008. *Loves Stories of Later Life : a Narrative Approach to Understanding Romance*, New York, Oxford University Press.
- Belleau, H. 2011. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle : le mythe du mariage automatique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec
- Bertaux, D. 2010 [1997]. *Le récit de vie*, Série « L'enquête et ses méthodes », François de Singly (dir.), Paris, Armand Collin..
- Calasanti, T.M. et K. F. Slevin. 2001. *Gender, Social Inequalities and Aging*, Walnut Creek, AltaMira Press.
- Calasanti, T. M. 2008. « A Feminist Confronts Ageism », *Journal of Aging Studies*, vol. 22, p. 152-157.
- Caradec, V. 1996. « Les formes de la vie conjugale de jeunes couples « âgés » », *Population*, vol. 51, no4-5, p.897-927.
- Caradec, V. 2004. *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Paris, Presses universitaires de France, *Sociologie d'aujourd'hui*.
- Cavalli, S. 2007. « Modèle de parcours de vie et individualisation », *Gérontologie et société*, no123, vol. 4, p. 55-69.
- Connidis, I. A. 2006. « Intimate Relationships : Learning from Later Life Experience », dans *Age Matters : Realigning Feminist Thinking*, Toni M. Calasanti et Kathleen F. Slevin (dir.), New York, Routledge, p.123-153.
- Dandurand B., R. 1988. *Le mariage en question : essai sociohistorique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Dandurand B., R. 1990. « Un univers familial en changement », *Cahiers de recherche sociologique*, no14, p.117-124.
- Kaufmann, J.-C. 2010 [1993]. *Sociologie du couple*, Paris, Presses Universitaires de France, *Que sais-je ?*.
- King, N. 2006. « The Lengthening List of Oppressions : Age Relations and the Feminist Study of Inequality », dans *Age Matters : Realigning Feminist Thinking*, Toni M. Calasanti et Kathleen F. Slevin (dir.), New York, Routledge, p.47-72.
- Lagrange, R. M. 2009. « Ré-enchanter la vieillesse », *Mouvements*, vol. 3, no59, p.113-122.
- Lemieux, D. 1996. « L'âge adulte, ses seuils, ses rituels et ses frontières incertaines : récits de vie de femmes dans la trentaine », *Recherches féministes*, vol.9, no2, p. 43-64.
- Membrado, M. 2010. « Les expériences temporelles des personnes âgées : des temps différents ? », *Enfances*, *Familles, Générations*, n° 13, p. i-xx.
- Milan, A., I. Wong et M. Vézina. Statistiques Canada. 2014. « Nouvelles tendances dans le mode de vie et la conjugalité des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain », *Regards sur la société canadienne*, 12 p.
- Trincas, J. 1998. « Les fondements imaginaires de la vieillesse dans la pensée occidentale », *L'Homme*, vol. 38, n° 147, p.167-189.
- Van de Velde, C. 2014. *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Collin, 128 : sociologie.

# RESPONSABILITÉ ET GENRE : CUISINES NORMÉES, FAMILLES SOIGNÉES<sup>1</sup>

1. Cette recherche a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

par Luna Bégin

Luna Bégin est candidate à la maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

L'intention générale de notre mémoire est d'étudier sociologiquement la cuisine domestique, qui serait encore aujourd'hui représentée comme relevant du domaine féminin (Beagan et al., 2015 ; Cairns et Johnston, 2015). Étant actuellement en fin de rédaction de celui-ci, nous ferons, à la lumière de l'analyse d'une partie de nos résultats, un bref retour sur nos hypothèses exploratoires. Après un survol de notre problématique, question de recherche et méthodologie, nous verrons comment le genre et le degré de responsabilité culinaire de nos participants dans leurs maisonnées influencent leurs représentations, et par ce faire, leurs pratiques culinaires quotidiennes en contexte familial.

## UNE CUISINE DOMESTIQUE « FÉMININE »

Précisons dès maintenant que nous définissons la cuisine comme un processus, et ce, en nous basant sur la définition proposée par Jean-Pierre Poulain : « La cuisine est l'ensemble des opérations symboliques et des rituels qui, s'articulant sur des actions techniques, participent à la construction de l'identité alimentaire d'un produit naturel et le rendent consommable. L'espace du culinaire [est] un espace au sens social qui rend compte de la répartition sexuelle et sociale des activités de cuisine [...] » (Poulain, 2013, p. 233). Au cours de notre revue de la littérature, nous avons constaté que l'espace domestique du culinaire en Occident

serait justement fortement lié à la féminité. En effet, des chercheuses ont montré qu'en Amérique du Nord, si les normes de genre quant aux pratiques culinaires semblent actuellement se transformer, une grande part des inégalités et des rapports de pouvoir qu'elles contribuent à reproduire persistent, et ce, souvent sous le couvert de discours valorisant et représentant la cuisine en contexte domestique faite par les hommes comme un loisir, un espace de liberté et de créativité (Cairns et Johnston, 2015 ; Swenson, 2009). Ce faisant, le travail de nourrir sa famille serait encore aujourd'hui lié à la notion de féminité, c'est-à-dire aux représentations sociales, aux idées collectives sur comment agir adéquatement comme femme dans une société donnée afin de signaler son appartenance à sa catégorie de sexe aux autres individus (Cairns et Johnston, 2015 ; Szabo, 2013 ; West et Zimmerman, 1987, 2009). Les statistiques montrent que les femmes sont encore aujourd'hui majoritairement responsables de toutes les tâches liées à la nécessité de nourrir leurs familles (Statistique Canada, 2011). Les hommes bénéficieraient du privilège de les déléguer ou de se les approprier à leur convenance (Beagan et al., 2015 ; Julier et Lindenfeld, 2005).

### QUESTION DE RECHERCHE

Étant intéressés à la question des transformations sociales, nous nous sommes questionnés sur ce qui se passe quand les hommes deviennent les principaux responsables de la cuisine dans leur maisonnée. Adoptent-ils, comme le suggère l'étude de Michelle Szabo (2013), une posture similaire à celles des femmes au fourneau? S'approprient-ils une pratique traditionnellement associée à la féminité peut-il influencer leur manière de s'identifier comme homme? Inversement, leur appropriation de la cuisine domestique peut-elle en transformer les représentations? Pour répondre à ces interrogations, nous avons posé notre question de recherche dans les termes suivants : comment les représentations sociales de la cuisine informent-elles sa pratique en contexte domestique chez les adultes québécois pouvant être considérés comme à l'avant-garde de l'égalité entre les sexes, et ce, selon leur genre et leur degré de responsabilité culinaire dans leur maisonnée?

### MÉTHODOLOGIE

Nous avons administré un total de 15 entretiens de type compréhensif semi-dirigé d'une durée de 75 à 120 minutes, dont deux ont été administrés sous forme de prétest en août 2015, et les autres de janvier à avril 2016. Les critères de sélection des participants ont été mis en place principalement pour obtenir un échantillon plus ou moins homogène et des participants pouvant être considérés à l'avant-garde de l'égalité entre les sexes<sup>2</sup>. L'échantillonnage s'est fait par affichage et par boule de neige. Nous avons anonymisé nos données et les avons soumis à une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2008) assistée par le logiciel MAXQDA.r

---

2. Les critères de sélection des participants sont : avoir entre 18 et 48 ans ; s'identifier à la culture québécoise ; viser l'égalité entre les sexes ; vivre en milieu urbain ; avoir un niveau de scolarité postsecondaire ; être en couple où les deux travaillent ou étudient à temps plein ; être parent d'au moins un enfant résidant chez soi. Notre échantillon n'est évidemment pas représentatif de la population québécoise et porte sur l'observation de modalités de processus dans un groupe social privilégié. Malgré que ce ne soit pas un critère de sélection, tous nos répondants étaient en couples hétérosexuels. Composition de l'échantillon : 3 femmes (FPR) et 4 hommes (HPR) principaux responsables de la cuisine dans leurs maisonnées et inversement 3 femmes (FNPR) et 3 hommes (HNPR) non principaux responsables de cette cuisine ; et finalement 1 homme (HRE) et une femme (FRE) déclarant se la partager également.

### ANALYSE PARTIELLE DES RÉSULTATS ARTICULÉE À NOS HYPOTHÈSES<sup>3</sup> EXPLORATOIRES

#### Similarités entre H et F PR

De manière cohérente avec nos hypothèses de départ, les H et les F PR ont tous investi leur cuisine de sollicitude et ont rapporté cuisiner pour prendre soin de leur famille, de leur santé pour notamment « ouvrir leurs enfants au monde ». De plus, ils cuisinent parfois par obligation, prenant davantage plaisir à cuisiner lorsqu'ils en ont le temps, souvent les fins de semaine. Hommes et femmes sont entre autres motivés à cuisiner lorsqu'ils ressentent qu'ils ont bien accompli leurs devoirs de parent, ou en observant leurs convives, enfants comme adultes, manger avec appétit ce qu'ils ont cuisiné.

#### Créativité et expression de soi

H et F PR considèrent leur cuisine comme étant parfois créative, une forme d'expression de soi. Considérer sa cuisine comme créative est liée au niveau d'expérience culinaire des individus et de confiance en leurs habiletés. Investir sa cuisine de sa créativité est pour nos participants une manière de communiquer une part de soi à leurs convives et à eux-mêmes. C'est ainsi que Carl nous explique que sa créativité en cuisine est son « *petit kick* », c'est-à-dire les modifications dans

---

3. Élaborées à l'automne 2015, nos hypothèses de départ sont de nature exploratoire, ce qui, selon Loubet del Bayle (2000, p. 263), permet de poser les bases pour « baliser le terrain à la fois concret et intellectuel sur lequel elle va s'exercer ». Les voici :

(1) **Les hommes et les femmes qui sont les principaux responsables de la cuisine du quotidien dans leur maisonnée se représenteront la cuisine de manière similaire, c'est-à-dire de manière ambivalente**, parfois comme un espace de créativité, de plaisir de donner, de prendre soin de ceux qu'ils aiment, de leur communiquer leur amour, mais aussi comme une obligation, un devoir, une contrainte, un travail. Toutefois, nous observerons aussi des différences, notamment quant aux représentations de ce que constitue une bonne cuisine et quant à l'importance accordée aux outils et techniques culinaires, à la qualité nutritionnelle ou à certains aliments chargés symboliquement.

(2) **Les hommes et les femmes qui ne sont pas les principaux responsables de la cuisine du quotidien dans leur maisonnée se représenteront la cuisine différemment**. Les hommes auront davantage tendance à la considérer comme un espace de créativité et de liberté, comme une performance technique démontrant leurs habiletés, comme une technique de séduction (Szabo, 2014) comme une pratique fortement socialement valorisée, alors que les femmes la percevront de manière similaire à celles qui sont les principales responsables de la cuisine, cohérente avec l'éthique du « care ».

les assaisonnements et plus généralement dans les recettes dont il a le sentiment de s'inspirer librement pour concocter les soupers du samedi soir, plus élaborés que ceux en semaine, et habituellement cuisinés pour des invités, des amis. Il communique une part de lui en marquant sa cuisine de goûts qui sont représentatifs de l'idée qu'il se fait de lui-même, d'un symbole de son identité. Cette matérialisation identitaire en cuisine, lorsqu'elle s'inscrit dans les plats à la hauteur de ses goûts et de ceux de ses convives lui faisant part de leur reconnaissance, lui confirme qu'il est bon cuisinier : une part de son identité.

### Différences H et F PR

Si un peu moins de la moitié de nos participants et participantes ont investi la répartition des tâches culinaires et ménagères de leur réflexivité pour atteindre une équité en questionnant de temps à autre leurs pratiques, pour d'autres, leur prise de responsabilité culinaire s'est opérée de manière non réflexive. Comme l'explique Gilles qui rapporte avoir été le principal responsable de la cuisine dans toutes ses relations conjugales « *ça a adonné comme ça* ». Ce faisant, certains HPR se sont approprié l'espace domestique du culinaire possiblement au détriment de leur conjointe, contrainte à « *acheter la paix* » en lui laissant s'approprier la tâche qu'il préfère : la cuisine. À cet égard, trois FNPR et une FPR ont expliqué faire des compromis, choisir leurs batailles, trois d'entre elles étant responsables d'une plus grande part du travail ménager que leur conjoint. De plus, certains HPR bénéficient d'une exemption des autres tâches, mais pas les FPR.

### Similarités H et F NPR

À l'exception d'Anne et de Bernard, nos participants et participantes NPR n'aiment généralement pas beaucoup cuisiner et ne considèrent pas leur cuisine comme créative. Contrairement à notre hypothèse de départ, ils ne conçoivent pas la cuisine comme un espace de créativité et de liberté. Cela dit, ils la conçoivent bel et bien comme une manière de prendre soin de leurs proches, mais elle n'est pas, pour eux, un espace d'investissement de soi ou de plaisir.

### Différences entre H et F peu importe le degré de responsabilité culinaire

Les femmes demeurent plus soucieuses de la nutrition, en parlent plus en détail et sont généralement les responsables de cette dimension de l'alimentation, et ce, même si elles ne sont pas les PR. Celles-ci disent veiller à ce que leurs enfants mangent « *varié et santé* » afin qu'ils développent leur goût pour « *s'ouvrir sur le monde* ». Si nous avons bel et bien observé ces mêmes soucis chez les hommes, ils insistent moins que les femmes sur l'importance de ces dimensions, nous relatent moins de stratégies qu'ils mobilisent et optent plus rapidement pour des plats qui font plaisir aux papilles de leurs enfants, quitte à faire des compromis sur leur adhésion à leur connaissance des normes nutritionnelles contemporaines. De plus, deux HNPR obtiennent leurs connaissances de ces normes principalement auprès de leurs conjointes. Dans ces cas, le travail et la responsabilité de se tenir à jour quant aux nouvelles normes nutritionnelles pour les appliquer et les communiquer à leur famille est celui des femmes PR. Au fait, la majorité des femmes de notre échantillon affirment avoir des exigences nutritionnelles supérieures à celles de leur conjoint.

De même, il n'est pas surprenant que les représentations genrées de l'alimentation — ce que certains ont nommé « *stéréotypes* », insistant sur le fait qu'elles ne sont pas nécessairement fidèles aux pratiques réelles et que la cuisine en soi est fondamentalement une pratique neutre — reflètent une dichotomie entre une cuisine légère, pleine de légumes, santé, associée aux femmes ; et une cuisine plus copieuse, axée sur la viande rouge, riche en lipides, associée aux hommes. Même Corine, notre seule répondante qui se qualifie de « *carnivore* », affirme apprécier les légumes et les « *petites salades* » plus que son conjoint. Dès lors, les femmes, contraintes à agir en relation aux évaluations des autres quant à leur accomplissement des attentes liées à leur catégorie de genre, sont plus interpellées que les hommes à adhérer et à mettre en pratique une cuisine plus légère et santé (Cairns et Johnston, 2015).

### CONCLUSION

En guise de conclusion, soulignons que si nos résultats montrent que dans notre échantillon, plusieurs repré-

sentations de l'espace familial du culinaire demeurent genrées, nous avons aussi observé chez nos participants HPR une mobilisation de représentations ayant été habituellement empiriquement observées chez les femmes et associées à la féminité.

### RÉFÉRENCES

---

- Beagan, B. L., G. E. Chapman, J. Johnston, D. Mcphail, E. M. Power et H. Vallianatos. 2015. *Acquired Tastes: Why Families Eat the Way they Do*, Vancouver, Canada, UBC Press.
- Cairns, K. et J. Johnston. 2015. *Food and Femininity*, Coll. « Contemporary Food Studies », London, Bloomsbury.
- Julier, A. et L. Lindenfeld. 2005. « Mapping Men onto the Menu: Masculinities and Food », *Food and Foodways*, vol. 13, no 1-2, p. 1-16.
- Loubet Del Bayle, J.-L. 2000. *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.
- Paillé, P. et A. Mucchielli. 2008. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Coll. « Sciences Humaines & Sociales », Paris, Armand Colin.
- Poulain, J.-P. 2013. *Sociologies de l'alimentation : les mangeurs et l'espace social alimentaire*, 3e, Coll. « Quadrige », Paris, Presses Universitaires de France.
- Statistique Canada. 2011. *Enquête sociale générale - 2010 Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens*, Coll. « Division de la statistique sociale et autochtone », Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Swenson, R. 2009. « Domestic Divo? Televised Treatments of Masculinity, Femininity and Food », *Critical Studies in Media Communication*, vol. 26, no 1, 2009/03/01, p. 36-53.
- Szabo, M. 2014. « "I'm a Real Catch" : The Blurring of Alternative and Hegemonic Masculinities in Men's Talk about Home Cooking », *Women's Studies International Forum*, vol. 44, p. 228-235.
- Szabo, M. 2013. « Men Nurturing through Food: Challenging Gender Dichotomies around Domestic Cooking », *Journal of Gender Studies*, vol. 23, no 1, p. 18-31.
- West, C. et D. H. Zimmerman. 2009. « Accounting For Doing Gender », *Gender and society*, p. 112-122.
- West, C. et D. H. Zimmerman. 1987. « Doing Gender », *Gender and society*, vol. 1, no 2, p. 125-151.

# PROCESSUS DE RÉUNIFICATION DES CONJOINTS AU CANADA : PARADOXES, FRUSTRATIONS ET STRATÉGIES D'ADAPTATION

par Karine Geoffrion

Karine Geoffrion est doctorante en anthropologie à l'Université de Montréal.

## LES COUPLES BINATIONAUX À L'ÉPOQUE DU RESSERREMENT DES FRONTIÈRES NATIONALES

La mobilité des individus, au niveau global, a explosé au cours des vingt dernières années tant au niveau géographique – à travers les voyages et séjours touristiques, d'étude ou professionnels – qu'au niveau virtuel, grâce à l'avancée dans les technologies de l'information et de la communication. Cette mobilité a facilité, entre autres, une transnationalisation des pratiques intimes et des « marchés » de l'amour et du mariage (Illouz, 1997 ; Niedomysl, Östh, & van Ham, 2010 ; Robinson, 2007 ; Williams, 2010, 2012). Les imaginaires sexuels et romantiques se sont élargis (Appadurai, 1996) et les possibilités de rencontres intimes entre personnes de nationalités différentes s'en sont trouvées accrues (Mai & King, 2009). Cependant, si les couples binationaux semblent être en hausse dans plusieurs pays occidentaux<sup>1</sup> (Niedomysl et al., 2010), les frontières nationales, elles, sont de moins en moins perméables, même pour ces couples et familles qui souhaitent établir une vie commune (Fassin, 2010 ; Lavanchy, 2013 ; Maskens, 2013, 2015). Le processus de réuni-

fication conjugale ou de régulation de la situation du conjoint étranger est souvent couteux, long et exigeant en temps et en énergie (Fleras, 2015 ; Robledo, 2011 ; Satzewich, 2014). De plus, le couple doit souvent justifier l'authenticité de leur relation conjugale à des agents d'immigration qui scrutent et jugent chacun des détails de leur vie privée (Lavanchy, 2013 ; Satzewich, 2014). Le processus de réunification conjugale au Canada n'est pas qu'une simple formalité administrative. Il peut avoir des répercussions importantes sur le vécu affectif et social des conjoints, individuellement, ainsi que sur leur vie de couple, laquelle se trouve alors mise « sur pause » le temps du processus (Geoffrion, 2017).

## ENQUÊTE ET MÉTHODES

Cet article explore l'expérience vécue du processus de réunification conjugale canadien de la perspective de femmes canadiennes en couple binational avec des hommes non canadiens originaires d'un pays du « Sud ». Des entretiens semi-dirigés avec vingt-sept femmes canadiennes en couples binationaux, une conseillère en immigration qui pratique ce métier au Québec depuis 25 ans et l'administratrice d'un groupe de soutien en ligne pour femmes en couples binationaux nourrissent ma réflexion. Dix-huit mois d'obser-

---

1. Voir aussi Milan, Maheux, and Chui (2010) pour des statistiques sur la hausse des couples mixtes au Canada dont l'un des conjoints est immigrant.

vation participante dans deux communautés en ligne de femmes en couples binationaux complémentent les entretiens.

Dans le cadre de cet article, je me concentrerai sur les défis administratifs et émotionnels rencontrés par ces femmes pendant la période du parrainage, qui est aussi, le plus souvent, une période où les époux vivent séparés par les frontières nationales. Les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour vivre leur intimité conjugale à distance et pour « survivre » le processus de parrainage de leur conjoint seront aussi soulevées.

### LE PROCESSUS DE RÉUNIFICATION CONJUGALE AU CANADA

Au Canada, la réunification familiale, soit le « parrainage » d'un époux ou d'un enfant, est la deuxième plus importante catégorie d'immigration en nombre après celle des travailleurs qualifiés. Elle compte pour environ 27 % des nouveaux immigrants reçus chaque année au Canada. Par exemple, près de 40 000 nouveaux conjoints ont été parrainés par leur époux et accueillis au Canada en 2011, dont 42,1 % étaient des hommes (Statistiques Canada, 2011).

Si la réunification familiale est qualifiée de priorité par le gouvernement canadien, elle demeure un processus long (elle peut prendre jusqu'à 2 ans ou plus si refus), couteux (les frais pour une demande de parrainage s'élèvent à 1500 \$ en moyenne) et complexe (il y a plusieurs formulaires à remplir, preuves de la relation à joindre et autres documents à fournir). Les différents bureaux consulaires à l'étranger qui traitent les demandes de parrainage d'un conjoint ont aussi des quotas à respecter. Puisqu'ils ne peuvent accepter toutes les demandes de facto, les agents d'immigration scrutent les demandes pour y déceler d'éventuels signes de « fraude conjugale » (Satzewich, 2014). Le processus apporte un stress considérable sur les partenaires, et surtout sur les femmes canadiennes de cette étude, lesquelles ont toutes pris en charge la demande et se voient dans l'obligation de prouver l'honnêteté des intentions conjugales de leur partenaire amoureux. Comme le mentionne une conseillère en immigration :

*Mes clients deviennent vraiment frustrés parce qu'ils se disent : « Bien voyons, je n'ai pas besoin ! » Oui, vous avez besoin. Oui, vous avez besoin de prendre des photos. Moi, demandez-moi des photos des 15 dernières années avec mon mari. Vous n'en trouverez pas une. On n'aime pas ça prendre des photos et on n'y pense pas. Mais vous, vous êtes obligés de vivre différemment, parce que vous parrainez quelqu'un de l'extérieur, donc vous êtes obligés de prendre des photos.*

### « COMME JE M'ENNUIE DE MON MARI ! » : LE PARRAINAGE DU CONJOINT, UN DÉFI ADMINISTRATIF ET AFFECTIF

*- Je suis découragée. J'ai plus de 10 000 photos, 10 000 pages de fb, 1800 pages de textos, 600 pages de log de skype, j'ai des preuves pour 8 voyages. En plus, je dois faire l'inventaire des cadeaux reçus/ envoyés et des lettres ; et sortir tous mes comptes téléphoniques pour les appels depuis 2012. Bref, je me sens un peu dépassée et je n'ai même pas commencé à remplir les formulaires !*  
*- Bonne chance ma belle ! Moi j'ai mis un an à préparer mon dossier !*

Cette citation, tirée d'une discussion entre deux femmes sur le groupe de soutien en ligne, illustre bien la lourdeur administrative du processus de parrainage d'un conjoint non-canadien, ainsi que les implications émotionnelles afférentes. Il n'est pas rare de voir publier sur la page Web du groupe de soutien des photos de dossiers composés de plusieurs enveloppes épaisses, prêtes à être envoyées à Immigration Canada pour évaluation. Cependant, en plus de la charge de travail que représente l'élaboration du dossier de parrainage, le temps passé à attendre les résultats de la demande contribue aussi au désarroi que vivent ces femmes. Par exemple, Simone possède les moyens financiers de visiter son conjoint algérien tous les trois ou quatre mois ; or, le poids du temps vécu séparé de son partenaire lui pèse : « Trois mois, c'est quand même super long ! À chaque fois qu'on se quitte, c'est de plus en plus difficile. On pensait qu'on s'habituerait, mais non. » Ainsi, le projet de réunification conjugale devient central dans la vie des femmes en question, parfois au

## Séance 1 : Couples et âges de la vie

---

détriment d'autres aspects de leur vie professionnelle ou personnelle, comme ce fut le cas pour Simone :

*Lorsque j'ai changé de travail, l'amour à distance a dicté mon choix : je suis devenue consultante pour avoir la flexibilité de voyager aux trois mois. Également, je peux dire que mes enfants ont payé le prix de cet amour à distance et cette attente puisque j'ai eu à gérer mon temps entre eux et mon mari (Skype) lorsqu'ils étaient avec moi les weekends. En plus ils ont eu une maman dont l'humeur était teintée des émotions que provoquent cette attente et cette vie en « pause ».*

### STRATÉGIES D'ADAPTATION

Pendant les longs mois que dure le processus de parrainage d'un conjoint non-canadien, les couples n'ont d'autre choix que de développer des stratégies pour pouvoir décider, du moins en partie, des modalités de leur intimité. En voici quelques-unes : les femmes canadiennes font des visites plus ou moins fréquentes à leur conjoint dans son pays d'origine ; les partenaires organisent des voyages ensemble dans un pays tiers où le conjoint non-canadien ne requière pas de visa ou un visa facile à obtenir ; le couple établit une communication régulière et même constante (par exemple, plusieurs couples dorment « ensemble » en images et en sons en temps réel grâce à des technologies telles que Skype), modulée par les différentes technologies disponibles (Skype, textos, courriels, msn, téléphone) (Madianou & Miller, 2013) ; les femmes utilisent des objets-réconfort appartenant à leur amoureux (un t-shirt ou une photo) (Baldassar, 2008).

Les technologies de la communication facilitent l'expérience de l'intimité à distance. Bien qu'elle ne remplace par la présence physique (Urry, 2002), pour certaines femmes, la communication virtuelle devient un moyen privilégié de développer la confiance, l'écoute et la bonne entente entre les partenaires :

*J'aime voir comment on règle les conflits. On se parle énormément. Je vais peut-être m'ennuyer de Skype parce que ça nous oblige à prendre ce temps pour parler, ce qui est différent dans le quotidien ensemble. C'est aussi un avantage d'avoir un temps précis où se parler à chaque jour. Ça oblige à prendre*

*du recul s'il y a un conflit. La journée passe et on se voit le soir, après avoir réfléchi. (Simone)*

Par ailleurs, le groupe de soutien en ligne occupe une position privilégiée dans la vie des femmes qui parrainent l'immigration d'un homme non-canadien. C'est une source de conseils pratiques sur les procédures liées au parrainage, mais aussi, un espace d'échanges intime entre femmes qui trouvent, dans l'expérience partagée, du soutien émotionnel, du réconfort, un lieu d'évacuation des frustrations et une camaraderie qui peut aussi, à l'occasion, se traduire en mobilisation politique, comme ce fut le cas en mai 2016 alors que quelques femmes dont le mariage avait été jugé « non-authentique » par les agents d'immigration organisèrent une manifestation devant les bureaux d'Immigration Canada à Montréal.

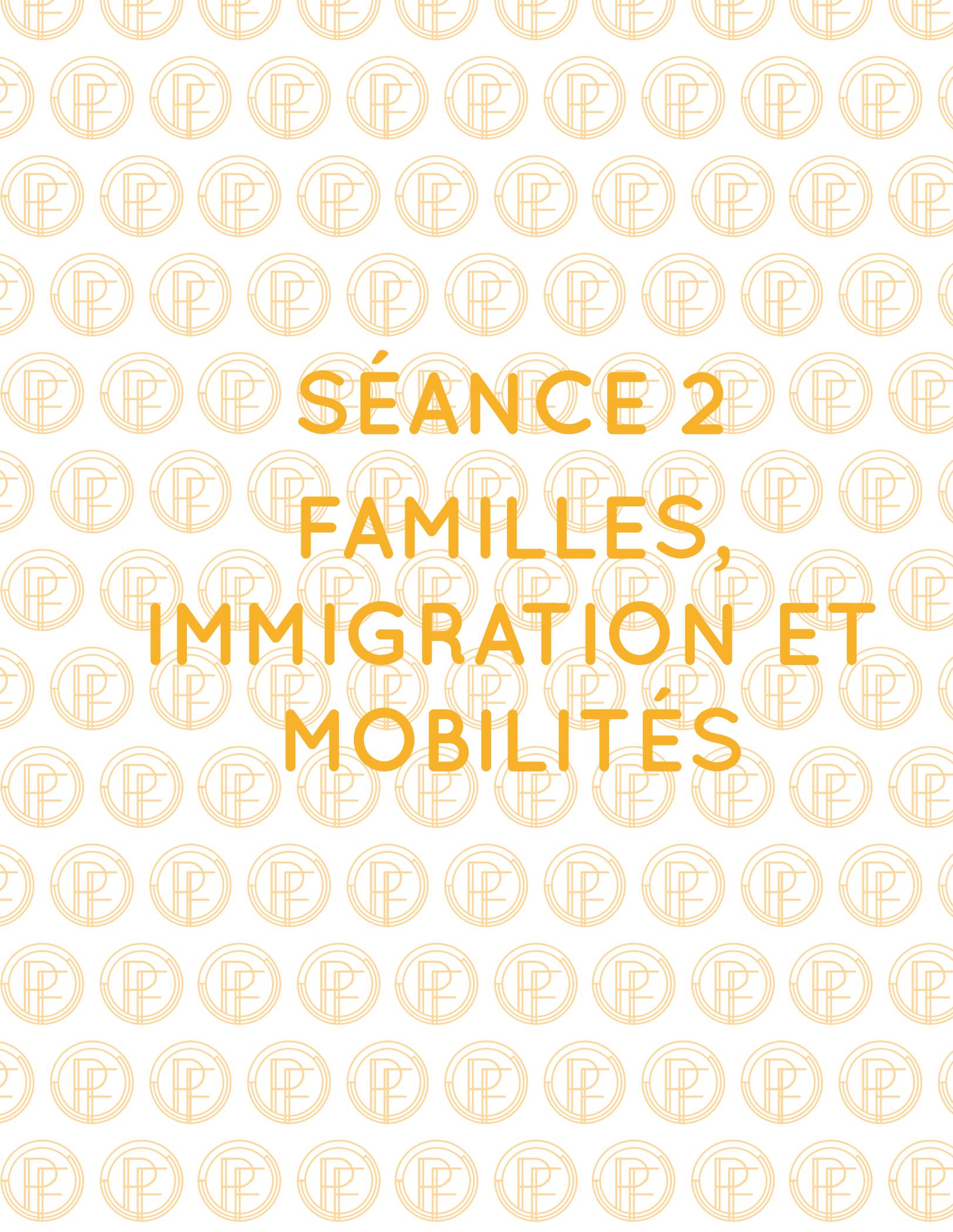
### CONCLUSIONS

Ce court article explore l'expérience vécue du processus de parrainage d'un conjoint non-canadien au Canada, de la perspective de femmes canadiennes. Il montre, à travers les récits de ces femmes, la charge émotionnelle occasionnée par la lourdeur administrative, particulièrement en ce qui a trait à la perception de la longueur temporelle lors de la séparation physique des époux (Enriquez, 1995), mais aussi, due au fait qu'elles doivent justifier l'authenticité de leur relation intime à travers une série de preuves matérielles, contrairement aux couples mononationaux. Plusieurs stratégies sont adoptées par les femmes pour « survivre » à ce processus, jusqu'à l'arrivée de leur conjoint au Canada. Enfin, l'article montre que l'expérience des procédures bureaucratiques liées au parrainage de conjoint redéfinit la conception et les pratiques de l'intimité chez les couples binationaux.

### RÉFÉRENCES

- Appadurai, A. 1996. *Modernity at Large*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Baldassar, L. 2008. « Missing Kin and Longing to be Together: Emotions and the Construction of Co-presence in Transnational Relationships », *Journal of Intercultural Studies*, vol. 29, no 3, p. 247-266.

- Enriquez, E. 1995. « La Belle excentrique », dans M. Moulin & A. Eraly (dir.), *Sociologie de l'amour*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 25-39.
- Fassin, É. 2010. « National Identities and Transnational Intimacies: Sexual Democracy and the Politics of Immigration in Europe », *Public culture*, vol. 22, no 3, p. 507-529.
- Fleras, A. 2015. *Immigration Canada : Evolving Realities and Emerging Challenges in a Postnational World*, Vancouver et Toronto, UBC Press.
- Geoffrion, K. 2017. « Re-chercher l'amour transnational : Le couple ensemble, le couple éloigné et le projet d'immigration du conjoint », *Émulations*, p. 59-71.
- Illouz, E. 1997. « Consuming the Romantic Utopia: Love and the Cultural Contradictions of Capitalism », Berkeley, University of California Press.
- Lavanchy, A. 2013. « L'amour aux services de l'état civil : régulations institutionnelles de l'intimité et fabrique de la ressemblance nationale en Suisse », *Migrations société*, no 150, p. 61-77.
- Madianou, M., D. Miller. 2013. « Polymedia: Towards a New Theory of Digital Media in Interpersonal Communication », *International Journal of Cultural Studies*, vol. 16, no 2, p. 169-187.
- Mai, N., R. King. 2009. « Love, Sexuality and Migration: Mapping the Issue(s) », *Mobilities*, vol 4, no 3, p. 295-307.
- Maskens, M. 2013. « L'amour et ses frontières : régulations étatiques et migrations de mariage (Belgique, France, Suisse et Italie) », *Migrations Société*, vol. 15, no 150, p. 61-78.
- Maskens, M. 2015. « Bordering Intimacy: The Fight against Marriages of Convenience in Brussels », *The Cambridge Journal of Anthropology*, vol. 33, no 2, p. 42-58.
- Milan, A., H. Maheux, T. Chui. 2010. « Un portrait des couples en union mixte », *Statistique Canada*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2010001/article/11143-fra.htm>.
- Niedomysl, T., J. Östh, M. van Ham. 2010. « The Globalisation of Marriage Fields: The Swedish Case », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, no 7, p. 1119-1138.
- Robinson, K. 2007. « Marriage Migration, Gender Transformations, and Family Values in the 'Global Ecumene' », *Gender, Place & Culture*, vol. 14, no 4, p. 483-497.
- Robledo, M.S. 2011. « Bleu, blanc, gris... la couleur des mariages », *L'Espace Politique*, vol. 13, no 1, p. 1-10.
- Satzewich, V. 2014. « Canadian Visa Officers and the Social Construction of "Real" Spousal Relationships », *Canadian Review of Sociology*, vol. 51, no 1, p. 1-21.
- Statistiques Canada. 2011. *Facts and Figures 2011 – Immigration Overview: Permanent and Temporary Residents*, Gouvernement du Canada, <http://www.cic.gc.ca/english/resources/statistics/facts2011/permanent/02.asp - male>.
- Urry, J. 2002. « Mobility and Proximity », *Sociology*, vol. 36, no 2, p. 255-274.
- Williams, L. 2010. *Global Marriage: Cross-Border Marriage Migration in Global Context*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Williams, L. 2012. « Transnational Marriage Migration and Marriage Migration: an Overview », dans K. Charsley (dir), *Transnational Marriage: New Perspectives from Europe and Beyond*, New York, London, Routledge, p. 23-37.



**SÉANCE 2**  
**FAMILLES,**  
**IMMIGRATION ET**  
**MOBILITÉS**

# COMMENT ÉTUDIER LES COUPLES DANS L'IMMIGRATION ? APPROCHE À PARTIR DE L'ARGENT ET DU LOGEMENT

par Anna Goudet

Anna Goudet est doctorante en études urbaines au Centre Urbanisation Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique.

Cette communication était l'occasion de présenter brièvement la problématique de mon projet doctoral en construction. Celui-ci vise à comprendre les transformations des dynamiques conjugales dans le parcours migratoire de couples. Plus précisément, des couples d'une pluralité d'origines, hétérosexuels, francophones, hautement qualifiés, parents et bi-actifs (dont les deux membres sont sur le marché du travail, en emploi ou en recherche), ayant immigré au Québec depuis quelque temps (entre trois et dix ans), et arrivés ensemble par le programme de sélection des travailleurs qualifiés. Le processus migratoire, complexe et parsemé d'obstacles, a été largement étudié. Pourtant, nous en savons encore peu sur ce qui se joue au sein du couple : comment, alors, le processus migratoire est-il susceptible de (re)façonner les dynamiques conjugales ?

## L'IMMIGRATION EN COUPLE : « UNE MOSAÏQUE D'ARRANGEMENTS CONJUGAUX »<sup>1</sup>

L'immigration est un parcours, mais aussi une expérience et un projet familial pour beaucoup de « travailleurs qualifiés » arrivant au Canada (Statistique

Canada, 2005). Pourtant, l'immigration peut parfois se transformer en épreuve familiale. C'est en tout cas une crainte largement partagée par les immigrants à leur arrivée, selon Vatz-Laaroussi (2016). Dans les faits, peu de statistiques permettent d'avoir une image claire de la situation. Et, surtout, peu de recherches se penchent sur les effets de l'immigration pour les couples immigrant ensemble : les études se concentrent principalement sur l'expérience individuelle ou collective de l'immigration (Hyman et al., 2008) ou sur l'issue de la relation plutôt que sur les changements de dynamique au sein du couple (Guruge et al., 2010).

À la lumière des enjeux identifiés pouvant mener à la séparation, l'un en particulier retient notre attention : les transformations de la gestion de l'argent et de la situation financière, intimement liées à la déqualification professionnelle, ainsi qu'aux changements de rôles au sein de la famille (Vatz Laaroussi et Boisjoli, 2016).

En effet, si les couples immigrants connaissent une précarité financière dans les premiers temps (au moins) de leur installation en raison de leur déqualification professionnelle et sociale, de nouveaux postes budgétaires émergent aussi : parmi eux, les transferts

---

1. L'expression est de Dia (2014) pour évoquer les transformations des couples d'émigrés sénégalais.

de fonds transnationaux (Dia, 2007 ; Batnitzky et al., 2012). Ces pratiques représentent un volume énorme (325 milliards de dollars dans le monde en 2010) et remplissent des fonctions plurielles : les transferts réguliers et presque invisibles, ceux qui participent du capital symbolique de l'immigrant, ceux qui relèvent davantage d'une logique ostentatoire, ceux qui servent à créer ou consolider un capital social, et ceux qui sont réalisés de manière à ne pas perdre la face (Dia, 2007, à propos des pratiques d'émigrés sénégalais). Ces transferts représentent aussi autant d'enjeux qui sont susceptibles de créer des discordes dans le couple : à qui l'envoyer (quelle famille ?), pour quels usages, et combien ?

Ces éléments – les changements de gestion et de situation financière, ainsi que les transferts transnationaux – nous convainquent d'adopter l'argent comme « instrument d'investigation » (Kaufmann, 1992) des dynamiques conjugales.

### L'ENTRÉE PAR L'ARGENT

Il s'agit là d'une perspective qui s'est déjà révélée particulièrement féconde pour saisir les dynamiques conjugales. Deux traditions se dessinent (Belleau et Henchoz, 2008). L'une, anglophone, remonte aux années 1970 : elle met l'accent sur les dynamiques interpersonnelles et rend visibles les relations de pouvoir au sein des couples (Pahl, 1995 ; Nyman, 1999 ; Nyman et Evertsson, 2005), tout en soulignant la valeur symbolique de l'argent, son « marquage » social (Zelizer, 2005 [1997]). L'autre, francophone, appréhende plutôt la famille, depuis l'essoufflement de l'aide apportée par l'État dans les années 1970-80, sous l'angle des solidarités et des transactions matérielles dans leur rôle d'affirmation des liens familiaux (Dandurand et Ouellette, 1992 ; Van Pevenage, 2009). Plus récemment, de la conjugaison de ces traditions émerge une approche qui démontre comment les logiques de solidarité et de désintérêt, d'un côté, et les rapports de pouvoir et d'inégalités, de l'autre, sont interreliés. En effet, la relation conjugale reposerait sur « un amour romantique », socialement construit et conçu comme un ensemble de « codes de conduite » (Belleau, 2011). Ces codes, dont par exemple la fiction de la durée, l'altruisme et le désintérêt, la réciprocité différée et la confiance

mutuelle (Belleau et Lobet, 2017), permettent notamment aux membres du couple « d'accepter certaines formes d'inégalités ou d'asymétrie, qui sont vécues comme un moment dans une relation basée sur le don et le contre-don » (Belleau, 2011, p. 70).

### SUIVRE LA TRAJECTOIRE RÉSIDENIELLE

Pour saisir la trajectoire de couples immigrants, nous optons pour un médium qui permet à la fois d'affiner notre angle d'étude par l'argent, en le rendant plus concret, et d'envisager le temps long du processus migratoire et de la vie conjugale, et de ses transformations. Il s'agit de suivre la « trajectoire résidentielle » des couples.

Dans une perspective méthodologique, suivre la trajectoire résidentielle offre une « trame narrative » aux récits de vie (Bertaux, 2010) que nous comptons mener avec ces personnes en couple. Cette approche est aussi pertinente théoriquement puisque la trajectoire résidentielle est « co-déterminante des trajectoires sociales » (Authier et al., 2010, p. 8). Ainsi, nous appréhendons la « trajectoire résidentielle non seulement comme un indice, mais aussi comme un élément à part entière de la trajectoire sociale » (*Ibid.*, p. 59).

### Des choix et des contraintes

Nous postulons, à la suite de beaucoup d'autres depuis les années 1980-1990, qu'en termes de logement « les ménages ont des choix, si contraints soient-ils, et une marge de manœuvre, si petite soit-elle » pour reprendre les termes de Bonvalet et Gotman (1993, p. 9). Ces trajectoires se réalisent donc par la succession de « choix résidentiels » et de leurs réalisations s'en rapprochant plus ou moins. Ces « choix » dépendent à la fois des caractéristiques du ménage (son statut socio-économique, le niveau scolaire de ses membres, son réseau social, etc.) et de ses préférences en fonction de représentations sociales et symboliques. Ces choix sont « filtrés » par le contexte social, les politiques urbaines, la dynamique du marché résidentiel (prix des loyers, taux d'inoccupation, etc.), par les acteurs (système public, propriétaires privés, etc.) et certaines réalités sociales (comme les pratiques discriminatoires) (Bertaux-Wiame, 1995 ; Murdie, 2002 ; Grafmeyer, 2010).

### Un enjeu économique et une inscription dans la ville

La préoccupation économique liée au logement est partagée par de nombreuses familles. Le critère du prix du logement est en effet parmi les premières dimensions évoquées pour justifier les choix résidentiels et le logement correspond au poste budgétaire le plus important pour les familles au Québec (Langlois, 2008).

Concernant plus précisément les familles immigrantes, l'accès à un logement « acceptable », c'est-à-dire « un logement de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable » (SCHL-CMHC, 2016) est une première étape importante dans leur processus d'installation (Murdie, 2002 ; Murdie et al., 2006), parfois même qualifiée de « vecteur d'intégration » (CMQ-IM, 2010). Pourtant, au Canada, les immigrants connaissent aujourd'hui des situations résidentielles particulièrement précaires, comparativement aux personnes natives du pays, même si les conditions de logement s'améliorent avec le temps depuis leur arrivée (Leloup et al., 2005). Les familles immigrantes qui s'installent au Québec, souvent jeunes, très scolarisées et provenant de milieux urbains denses dans leur pays d'origine, privilégient largement Montréal comme lieu de résidence (Germain, 2015), malgré une tendance à leur diffusion vers les banlieues (Charbonneau et Germain, 2002), et à leur dispersion, en général, vers des quartiers auparavant peu mixtes d'un point de vue social et ethnique. Leloup et Germain (2012) parlent d'ailleurs de la « fluidité » de la diversité ethnoculturelle.

### Un témoin des dynamiques familiales

Le logement est un secteur dans lequel les solidarités familiales se révèlent de façon privilégiée (Bertaux-Wiame, 1995). En effet, étudier les trajectoires résidentielles permet d'étudier les transmissions familiales dans le sens de « flux patrimoniaux » (les aides matérielles, comme l'hébergement temporaire, les aides ponctuelles au loyer, l'apport nécessaire à l'accession à la propriété, etc.) et dans celui de « flux de socialisation » (par la transmission de dispositions résidentielles, d'un « habitus résidentiel ») (Bonvalet et Gotman, 1993 ; Authier et al., 2010). Le logement est également témoin des parcours conjugaux et familiaux – l'installation à deux, l'arrivée du premier enfant, etc. – et

inversement, de nouvelles possibilités résidentielles, par exemple emménager dans un plus grand appartement, peuvent influencer les parcours familiaux : « un enfant (ou un enfant de plus) maintenant qu'on a une maison » (Bertaux-Wiame, 1995).

Suivre les trajectoires résidentielles permet en outre d'avoir accès aux « arrangements » et « conflits » au sein des couples. En effet, pour les couples bi-actifs, la double source de revenus ouvre le spectre des possibles en matière de choix résidentiels, mais elle complexifie aussi la prise de décisions, en regard des aspirations de chacun sur le type d'habitat et sa localisation (Fagnani, 1989). Concernant les prises de décisions autour de la localisation, la dimension du genre entre notamment en jeu. Les femmes auraient en effet plus souvent la priorité du choix en la matière afin de pouvoir concilier leurs obligations professionnelles et familiales, aussi privilégieraient-elles la proximité de leur lieu de travail (Fagnani, 1989 ; MFA, 2016).

### LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Pour résumer, l'objectif premier de ce projet est de mieux comprendre les transformations des dynamiques conjugales dans l'immigration. Pour cela, notre projet se réalise sous la forme de trois étapes ou questions spécifiques. D'abord, saisir le déroulement des parcours résidentiels de couples immigrants dans la région de Montréal (et surtout les arrangements et arbitrages au sein des couples), puis repérer toutes les circulations d'argent autour de ces parcours (d'où vient l'argent, qui y a accès, qui prend les décisions, qui s'occupe du travail financier ?) et les significations que lui confère chacun des membres. Enfin, obtenir un tableau précis des manières dont ces dynamiques conjugales évoluent au fil de la trajectoire résidentielle, et donc de l'immigration.

### EN GUISE DE CONCLUSION : LES CONTRIBUTIONS DE CE PROJET

Nous nous attendons à ce que cette recherche doctorale, outre ses apports généraux concernant les dynamiques conjugales dans l'immigration grâce à une approche originale à l'intersection des champs d'études de la famille, de l'immigration, de l'argent et

## Séance 2 : Familles, immigration et mobilités

---

du logement, contribue à l'avancement des connaissances dans deux directions plus spécifiques : d'une part, sur les circulations de l'argent, et leurs significations sociales, au sein des familles dispersées géographiquement (transnationales) et l'influence de celles-ci sur les couples, et, d'autre part, sur les arbitrages au sein des couples autour des choix résidentiels, en accordant une attention particulière à l'influence des solidarités de chacune des familles. Enfin, dans une perspective pratique, cette recherche vise à contribuer à un meilleur accompagnement des familles immigrantes au Québec, par une meilleure compréhension de leurs dynamiques financières, entre autonomie et solidarités.

### RÉFÉRENCES

---

- Authier, J.-Y. (dir.), J. Bidet, A. Collet, P. Gilbert, et H. Steinmetz. 2010. « État des lieux sur les trajectoires résidentielles », Rapport DGALN/Plan Urbanisme Construction Architecture. [http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_trajectoires\\_resid\\_2010.pdf](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_trajectoires_resid_2010.pdf)
- Batnitzky, A., L. McDowell et S. Dyer. 2012. « Remittances and the Maintenance of Dual Social Worlds: The Transnational Working Lives of Migrants in Greater London », *International Migration*, vol. 50 no 4, p. 140-56.
- Belleau, H. et C. Henchoz (dir.). 2008. *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux : perspective internationale*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- Belleau, H. et D. Lobet. 2017. *L'amour et l'argent. Guide de survie en 60 questions*, Montréal, Éditions Remue-Ménage.
- Belleau, H. 2011. « La solidarité conjugale : Analyse des liens d'amour et d'argent au sein des couples », dans H. Belleau et A. Martial (dir.), *Aimer et compter ? Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales (France, Belgique, Suisse et Québec)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 55-74.
- Bertaux, D. 2010. *Le récit de vie* [3e éd], Paris, Armand Colin
- Bertaux-Wiame, I. 1995. « Familial et résidentiel : un couple indissociable », *Sociologie et sociétés* vol. 27, no 2, p. 163-175.
- Bonvalet C., A. Gotman et Y. Grafmeyer (dir.). 1999. *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, Presses Universitaires de France – INED, 291 p.
- Bonvalet, C. et A. Gotman. 1993. « Introduction », dans C. Bonvalet et A. Gotman (dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, p. 9-20
- Charbonneau, J. et A. Germain. 2002. « Les banlieues de l'immigration. » *Recherches sociographiques*, vol. 43, no 2, p. 311-328.
- Chicha, M.-T. 2009. *Le mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal*, Rapport de recherche Centre Métropolis du Québec.
- CMQ-IM Centre Métropolis du Québec Immigration et Métropoles. 2010. *L'habitat comme vecteur d'intégration dans la ville : quoi de neuf ?*, Québec, Société d'habitation du Québec. <http://site.ebrary.com/id/10448972>
- Dandurand, R. B. et F.-R. Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Dia, H. 2007. « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, no 3, p. 29-49.
- Dia, H. 2014. « Comment les migrations internationales reconfigurent les relations entre conjoints et les identités conjugales au sein de couples sénégalais ». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 43, no 2, p. 375-198.
- Fagnani, J. 1989. « L'enjeu de la localisation résidentielle au sein des stratégies professionnelle et familiale des femmes instruites des classes moyennes ». *Recherches féministes*, vol. 2, no 1, p. 93-101.
- Germain, A. 2015. « La famille contre la ville ou la ville contre la famille ? », dans J.-P. Meloche et J. Torres (dir.), *Vivre en famille au cœur de la ville*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 37-52.
- Grafmeyer Y. 2010. « Approches sociologiques des choix résidentiels », dans J.-Y. Authier, C. Bonvalet et J.-P. Lévy, *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, p. 35-52.
- Guruge, S., K. R. Shirpak, I. Hyman, M. Zanchetta, D. Gastaldo, et S. Sidani. 2010. « A Meta-Synthesis of Post-Migration Changes in Marital Relationships in Canada », *Canadian Journal of Public Health/Revue Canadienne de Santé Publique*, vol. 101, no 4, p. 327-331.
- Hyman I., Guruge S., Mason R. 2008. « The impact of Migration on Marital Relationships: A Study of Ethiopian Immigrants in Toronto ». *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 39, no 2, p. 149-63.
- Kaufmann, J.-C. 1992. *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris, Armand Colin.
- Langlois, S. 2008. « Budgets de famille et genres de vie au

- Québec dans la seconde moitié du XXe siècle », Les Cahiers des dix, vol. 62, p. 195-231.
- Leloup, X. et A. Germain. 2012. La métropole fluide : l'évolution de la diversité ethnoculturelle à Montréal (2001-2006), Rapport de recherche, Montréal, INRS-Centre Urbanisation Culture Société.
- Leloup, X., V. Ferreira, et O. Simard. 2005. Conditions de logement des ménages immigrants au Québec : une réalité contrastée, Rapport de recherche, Société d'habitation du Québec.
- MFA Ministère de la famille du Québec. 2016. « Quelles sont les habitudes de déplacement domicile-travail des parents au Québec ? Une exploration réalisée à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 », Quelle famille ?, vol. 4, no 2, 17 p. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol4no2-printemps-2016.pdf>
- Murdie, R., V. Preston, S. Ghosh, et M. Chevalier. 2006. Immigrants and Housing: A Review of Canadian Literature from 1990 to 2005, Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation.
- Murdie, R. 2002. « The Housing Careers of Polish and Somali Newcomers in Toronto's Rental Market », Housing Studies, vol. 17, no 3, p. 423-443.
- Nyman, C. et L. Evertsson. 2005. « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : un regard sur l'organisation financière des couples suédois ». Enfances, Familles, Générations, vol. 2.
- Nyman, C. 1999. « Gender Equality in 'the Most Equal Country in the World'? Money and Marriage in Sweden », The Sociological Review, vol. 47, no 4, p. 766-93.
- Pahl, J. 1995. « His money, her money: Recent Research on Financial Organisation in Marriage », Journal of Economic Psychology, vol. 16, no 3, p. 361-76.
- SCHL-CMHC Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement. 2016. Série sur le logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 7 – Ménages présentant des besoins impérieux en matière de logement qui dépensent au moins 50 % de leur revenu pour se loger, Série Le point en recherche, n°68529.
- Statistique Canada. 2005. Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. S'établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences, Ottawa, Statistiques Canada, cat. 89-614-XIF
- Van Pevenage, I., sous la dir. de R. B. Dandurand, M. Kempeneers et al. 2009. Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances, Montréal, partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/SolidaritesFamiliales.pdf>
- Vatz-Laaroussi, M. et A. Boisjoli. 2016. « Quand ça casse... Séparations de couples immigrants », Entrevue avec Michèle Vatz-Laaroussi, Entre-vues, vol. 7, no 4.
- Zelizer, V. 2005. La signification sociale de l'argent (traduction de Christian Cler, titre original : The social meaning of money, 1994, NJ, Princeton University Press), Paris, Le Seuil.

# LE CHOIX DE L'ÉCOLE SECONDAIRE (PRIVÉE OU PUBLIQUE) PAR LES PARENTS IMMIGRANTS DE MONTRÉAL

par Véronique Grenier

Véronique Grenier est doctorante en éducation à l'Université de Montréal.

## CHOIX DE L'ÉCOLE : AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE À L'INTERNATIONAL ET DÉBATS

La possibilité donnée aux parents de choisir l'école que leurs enfants fréquenteront est un mode de gestion de l'affectation des élèves à un établissement scolaire de plus en plus prisé par les autorités de différents pays (Felouzis et al., 2013). Il consiste à reléguer aux parents une décision autrefois gérée par les institutions. Si certains pays n'ont pas adopté une politique de libre choix de l'école, plusieurs ont procédé, au cours des dernières décennies, à des assouplissements de leur mode d'affectation des élèves aux écoles fonctionnant selon le lieu de résidence (carte scolaire, district scolaire, etc.), notamment la France, le Portugal, etc.

Des motifs d'amélioration de l'efficacité des systèmes éducatifs, sociaux, politiques, religieux et culturels furent soulevés par les défenseurs de cette politique. Par exemple, aux États-Unis, le choix scolaire fut décrit, dans les années 1980 et 1990, comme un moyen de contrer la ségrégation « raciale » et sociale des écoles (Felouzis et al., 2013). En Angleterre, à la même époque, il a été question des bénéfices que cette politique pourrait apporter aux familles habitant des quartiers défavorisés (Pollard, 1995). Ces deux mêmes discours à orientation sociale furent mobilisés

en France, à partir des années 1980, par certains opposants à la carte scolaire (van Zanten et Obin, 2010).

Le principe de la liberté parentale à l'égard de l'éducation fut également mobilisé par certains parents ou acteurs politiques (van Zanten, 2009). En effet, cette politique redonne aux parents une certaine forme de contrôle sur le parcours scolaire de leurs enfants. Plus spécifiquement, elle redessine les rapports entre les familles et l'État en ce qui concerne l'éducation des enfants. Or, les opposants au libre choix de l'école ont soulevé les disparités existantes entre les parents à l'égard de leur capacité à effectuer un choix libre et éclairé. Des inégalités (d'accès à l'information et de ressources) existent entre les parents, influençant leur capacité à choisir, mais également le choix effectué (van Zanten, 2009). D'autres arguments ont été soulevés contre le libre choix de l'école. Certains chercheurs ont notamment mis en lumière les effets du libre choix sur l'augmentation des inégalités sociales et scolaires, mais également de la ségrégation sociale, scolaire et ethnique (Duru-Bellat et Mingat, 1997 ; Felouzis et Perroton, 2009 ; Karsten et al., 2003 ; Oberti, 2007).

Toutefois, il serait parfois difficile de séparer les effets sur les inégalités (sociales et scolaires) et la ségrégation (scolaire et ethnique) qui sont attribuables aux marchés scolaires et aux politiques éducatives

du libre choix scolaire de ceux engendrés par d'autres phénomènes sociaux (Felouzis et al., 2013), notamment la ségrégation urbaine, l'organisation des classes en fonction du niveau de performance scolaire, etc. Malgré cela, il n'en demeure pas moins que les choix scolaires semblent affecter les populations les plus défavorisées et les écoles qui les accueillent (Saporito, 2003).

### ET AU QUÉBEC ?

Alors qu'il existe une abondante littérature scientifique internationale sur la question des choix scolaires des parents, peu de recherches se sont penchées sur ce sujet au Québec. Pourtant, depuis les années 1960, la liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants dans le secteur privé est garantie par plusieurs lois : *Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (LMELS), *Loi du Conseil supérieur de l'éducation* (LCSE), *Loi sur l'enseignement privé* (Loi 141) et l'article (42) de la *Charte des droits et libertés de la personne*. De plus, des changements apportés à l'article (4) de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en 1998 ont permis une plus grande liberté de choix aux parents dans le secteur public. Toutefois, ce droit est cadré par les articles (239) (240) et (468) de la LIP. Ces derniers déterminent les critères d'admission des élèves.

Outre ces lois, des changements législatifs, mis en place à la suite des *États généraux sur l'éducation* de 1995, touchant la régulation institutionnelle du système éducatif québécois ont permis la diversification de l'offre éducative publique, notamment la décentralisation des pouvoirs vers les écoles et la possibilité des écoles de déroger au programme ministériel afin d'offrir des projets pédagogiques particuliers. Ainsi, lorsqu'on y ajoute l'offre éducative privée, certaines régions urbaines du Québec constituent de véritables « marchés scolaires ». C'est notamment le cas de Montréal. En effet, des données statistiques montrent qu'environ 30 % de la population étudiante (primaire et secondaire) de l'île de Montréal irait dans une école privée (Conseil supérieur de l'éducation, 2007). La moyenne provinciale est de 12 %. Selon des données obtenues par le journal *La Presse* auprès de la commission scolaire de Montréal (CSDM), au début de l'année scolaire de 2015-2016, 31,7 % de sa clientèle totale

(préscolaire, primaire et secondaire) ne fréquentait pas l'école du quartier. Ces statistiques indiquent l'ampleur du phénomène à Montréal.

### ET LES PARENTS IMMIGRANTS DANS LE CONTEXTE MONTRÉALAIS ?

Dans ce contexte de plus grande possibilité pour les parents et de diversité de l'offre éducative, il devient pertinent de se pencher sur la question du choix de l'école à Montréal. Or, parmi les diverses catégories de parents de Montréal, celle des immigrants est, à notre avis, pertinente à étudier. Premièrement, les immigrants constituent une importante portion de la population montréalaise. Aussi, de récentes statistiques ont démontré qu'environ 30 % des jeunes issus de l'immigration fréquenteraient une école privée à Montréal (Mc Andrew et al., 2015). Plus précisément, ce seraient davantage les jeunes issus de l'immigration de deuxième génération, ayant le français comme langue maternelle ou d'usage et ayant des parents provenant de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient ou de l'Europe de l'Est qui fréquenteraient une école privée. Ces statistiques nous démontrent des différences dans le choix de l'école parmi la catégorie des immigrants. Pour ces raisons, il devient intéressant et pertinent de s'intéresser au choix de l'école des parents de ces derniers. D'autant plus qu'aucune recherche ne s'est penchée sur la question au Québec. Même sur le plan international, le manque de recherche sur cette catégorie de parents est flagrant.

Notre recherche tentera ainsi de pallier, du moins en partie, ces lacunes puisqu'elle vise à explorer et analyser le processus de sélection d'une école secondaire par les parents immigrants de Montréal. La question générale de recherche est la suivante : comment les parents immigrants de Montréal ont-ils choisi l'école secondaire francophone (privée ou publique à vocation particulière ou dite « régulière ») pour leur(s) enfant(s) ? De cette façon, nos objectifs de recherche sont : 1) analyser le processus de sélection d'une école secondaire par les parents immigrants de Montréal ; 2) mettre en lumière les différences existantes entre les processus de sélection selon le type d'école choisie (école privée, école publique à vocation particulière, école publique dite « régulière ») et 3) explorer, si possible, les diffé-

rences dans les processus de sélection d'une école selon le pays d'origine, le quartier de résidence et l'appartenance à une minorité « racisée ».

### CADRE D'ANALYSE

Pour analyser nos données, nous favorisons une approche qui articule la perspective en termes de possession de capitaux (économiques, scolaires, informationnelles, etc.) à celle du rôle des représentations subjectives sur l'activation des capitaux et la direction vers laquelle ils seront activés (Bulman, 2004). De plus, nous définissons le choix scolaire comme un processus décisionnel constitué de multiples dimensions qui se sont construites et solidifiées le long de l'histoire des parents (parcours social, migratoire et scolaire) et du jeune (parcours scolaire et extrascolaire, social, migratoire). Ces dimensions s'articulent aux épisodes biographiques des parents (parcours scolaires dans le pays d'origine, parcours migratoire, expériences avec les écoles primaires au Québec, etc.) et des enfants (parcours et performances scolaires, parcours de vie, etc.) et peuvent évoluer avec ceux-ci (Tirtiaux, 2015). Finalement, le choix scolaire est également conçu comme un processus co-construit par une multiplicité d'acteurs (conjoint(e), enfants, membres de la famille, personnels scolaires, etc.) (van Zanten, 2009). Il est donc une entreprise relationnelle impliquant divers individus ou groupes d'individus.

### MÉTHODOLOGIE

Pour répondre à notre question et atteindre nos objectifs de recherche, nous avons adopté une démarche méthodologique qualitative/interprétative. En effet, puisque l'acteur social et le sens qu'il donne à ses actions et à la réalité sociale constituent le centre de notre analyse, cette dernière est appropriée. Plus spécifiquement, l'entretien semi-dirigé individuel constitue, à notre avis, la technique de collecte de données la plus adaptée. Il permet notamment d'aborder un sujet en profondeur et d'avoir accès à l'expérience et aux perspectives de la personne interrogée (Savoie-Zajc, 2011).

Du fait de la grande hétérogénéité de la catégorie immigrante, nous avons établi des critères de sélection pour le recrutement de nos participants : 1) être né(e), ainsi que son ou sa conjoint(e), dans un autre pays

que le Canada ; 2) avoir fait ses études primaires et secondaires dans un autre pays que le Canada ; 3) être un parent immigrant habitant sur l'île de Montréal ; 4) habiter au Québec depuis plus de 5 ans et 5) avoir un ou des enfants fréquentant une école secondaire francophone (privée ou publique) sur l'île de Montréal et ayant effectué, en partie ou en totalité, leurs études primaires au Québec. Ces critères nous ont permis de réduire l'éclatement de notre corpus. Toutefois, ce dernier est tout de même hétérogène sur plusieurs dimensions, constituant une force lorsque la recherche s'inscrit dans une démarche exploratoire (Pires, 1997).

Nous avons varié notre corpus selon le type d'école secondaire choisi (privé, public sélectif ou public « régulier »), le quartier de résidence à Montréal, le pays d'origine et le statut socio-économique. Nous avons également pris soin de sélectionner des parents immigrants appartenant à des minorités « racisées » puisque nous voulions explorer si cet aspect intervient dans le processus de sélection d'une école, et si c'est le cas, comment.

### CONTRIBUTIONS DE LA RECHERCHE

Dans l'ensemble, cette recherche permettra l'avancement des connaissances sur la question du choix de l'école au Québec, mais également sur le choix de l'école par les parents immigrants, une catégorie peu étudiée dans la littérature scientifique internationale. Sur le plan social, notre recherche fournira des données empiriques qui contribueront au débat sur la question du choix de l'école au Québec et influenceront les politiques éducatives et sociales. De plus, notre recherche permettra d'amasser diverses informations sur la question du choix de l'école qui pourront être retransmises aux futurs parents immigrants sous la forme d'ateliers ou séances d'information en collaboration avec les organismes communautaires et acteurs scolaires.

### RÉFÉRENCES

- 
- Bulman, R. C. 2004. « School-Choice Stories : The Role of Culture », *Sociological inquiry*, vol. 74, no. 4, p. 492-519.
- Conseil supérieur de l'éducation. 2007. Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute

équité. <https://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0454.pdf>

Duru-Bellat, M. et A. Mingat. 1997. « La constitution de classes de niveau dans les collèges ; les effets pervers d'une pratique à visée égalisatrice », *Revue française de sociologie*, vol. 38, n° 4, p. 759-789.

Felouzis, G., C. Maroy et A. van Zanten. 2013. *Les marchés scolaires : sociologie d'une politique publique d'éducation*, Paris, Presses Universitaires de France.

Felouzis, G. et J. Perroton. 2009. « Grandir entre pairs à l'école. Ségrégation ethnique et reproduction sociale dans le système éducatif français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n° 180, p. 92-100.

Karsten, S., G. Ledoux, J. Roeleveld, C. Felix et D. Elshof. « School Choice and Ethnic Segregation », *Educational Policy*, vol. 17, no 4, p. 452-477.

Oberti, M. 2007. *L'école dans la ville : ségrégation, mixité, carte scolaire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Pires, A. 1997. « Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique » dans J. Poupard, et al. (dir.), *La recherche qualitative enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, G. Morin, p. 113-169.

Pollard, S. 1995. *School, Selection and the Left*, London, Social Market Foundation.

Savoie-Zajc, L. 2011. « La recherche qualitative/interprétative en éducation » dans T. Karsenti et L. Savoie-Zajc (dir.), *La recherche en éducation : étapes et approches*, Sherbrooke, Éditions du CRP, p. 123-150.

Tirtiaux, J. 2015. *Les jeunes et leurs parents face aux difficultés du choix des études supérieures : entre placement social et réalisation de soi*, thèse de doctorat en sociologie, Namur, Université de Namur.

van Zanten, A. 2009. *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Presses universitaires de France.

van Zanten, A. et J.-P. Obin. 2010. *La carte scolaire*, Paris, Presses universitaires de France.



# SÉANCE 3

# FILIATIONS ET REPRÉSENTA- TIONS

# LES MATERNITÉS ASSISTÉES PAR TIERCES REPRODUCTRICES : UNE ESQUISSE CONCEPTUELLE

par Kévin Lavoie

Kévin Lavoie est doctorant en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal.

« Qu'est-ce qu'être mère, après quatre décennies de médecine de la reproduction ? » se demande le philosophe Pierre Le Coz (2014, p. 349), tout en suggérant du même souffle que ce questionnement engage une réflexion épistémologique afin de déterminer quels savoirs sont utiles et pertinents pour circonscrire la maternité au regard de l'aide médicale à la procréation. Bien que les différentes facettes de la maternité coïncident dans la vaste majorité des cas, les techniques de reproduction assistée et le rôle croissant de la volonté individuelle dans la création de liens familiaux viennent bouleverser cette vision unifiée de « la » mère (Daudelin, 2002 ; Delaisi de Parseval et Collard, 2007). D'une seule et même femme qui endosse un statut de mère et prend soin de l'enfant qu'elle a porté, trois figures maternelles font leur apparition à partir des scénarios procréatifs découlant de la gestation pour autrui (GPA) et du don d'ovules : la mère *intentionnelle* qui formule le projet parental et s'occupe de l'enfant après sa naissance, la mère *génétique* qui fournit l'ovule et les gènes et, enfin, la mère *gestationnelle* qui porte et accouche de l'enfant (Bestard et Orobitg, 2009 ; Cadoret, 2010).

La maternité intentionnelle se situe dans le champ de la parentalité (Neyrand, 2004). Elle résulte de la for-

mulation d'un projet parental par une femme ou un couple et de leur processus décisionnel menant au recours à la GPA pour fonder leur famille. Les maternités génétiques et gestationnelles, rendues possibles grâce à la fécondation in vitro, sont quant à elles toutes deux comprises dans la composante biologique (Mehl, 2008). La maternité génétique renvoie au patrimoine génétique et à l'hérédité, mais aussi à l'inscription dans une généalogie. Sa portée est donc double, soit les considérations physiques et génotypiques basées sur la substance matérielle, de même que le symbolisme accolé à la question des origines et à la transmission générationnelle (Déchaux, 2014). Elle demeure toutefois dans l'ombre de la maternité gestationnelle, qui bénéficie du poids symbolique du ventre maternel et de l'accouchement comme image évocatrice de la représentation de la maternité (Iacub, 2004).

D'une maternité éclatée par les dissociations introduites par les techniques de reproduction assistée, on passe ainsi à une représentation plurielle réunissant la mère d'intention, la donneuse d'ovule et la femme gestatrice (Cadoret, 2010). Dans le cas de la gestation pour autrui, la construction de la maternité s'appuie sur de nouveaux modes d'agencement façonnés par les normes, les valeurs et les représentations sociales.

Chaque figure maternelle occupe une position dans la triade d'engendrement selon son apport respectif. Or, ces positions sont mouvantes et le sens qui leur est accolé se précise selon le scénario procréatif ; c'est ce que Charis Thompson (2005) nomme une « chorégraphie ontologique » dans laquelle les liens sociaux et biologiques peuvent être ou non considérés comme déterminants. Par exemple, une femme qui porte un fœtus conçu à partir des gamètes d'un couple tend à réduire l'importance de sa connexion utérine avec l'enfant, soulignant au passage l'importance du lien génétique qui unit ce dernier avec les parents d'intention. Une mère d'intention infertile ayant recours à un don d'ovules pour porter elle-même son enfant est susceptible quant à elle de valoriser la grossesse comme marqueur de l'identité maternelle, minimisant du même coup l'apport de la donneuse de gamètes. Enfin, dans le cas d'une GPA gestationnelle avec don d'ovocytes, la mère d'intention met de l'avant la formulation de son projet parental comme unique vecteur maternel, mobilisant ainsi la volonté pour garantir l'authenticité et l'exclusivité du lien avec son enfant.

Ces exemples dénotent de la variabilité des logiques menant à la revendication ou non d'un statut de mère. De fait, le discours des femmes concernées se modifie selon le scénario procréatif et la configuration des représentations maternelles en présence. Il en est de même pour les termes d'adresse pour désigner les femmes. La détermination des liens n'est toutefois pas qu'une question de décision individuelle ou de couple, puisque les systèmes sociaux imposent des normes qui influencent la chorégraphie décrite par Thompson (2005). En ce qui concerne les maternités assistées par tierces reproductrices, deux systèmes normatifs sont prépondérants, soit le modèle de parenté euroaméricain et l'institution de la maternité. La prochaine section expose les rouages de ces deux systèmes.

### MODÈLE DE PARENTÉ EUROAMÉRICAIN

Le modèle de parenté dominant dans l'espace culturel euroaméricain repose, comme l'explique Déchaux (2014), sur trois postulats de base, à l'image d'un trépied : il est *bilatéral*, c'est-à-dire que le couple parental hétérosexuel est composé d'un père et une

mère, *exclusif* (un seul père et une seule mère) et *biocentré*, ce qui signifie que les parents sont présumés géniteurs de leur enfant. Dans les configurations familiales qui s'éloignent de l'un ou l'autre (ou plusieurs) de ces postulats, comme c'est le cas avec la maternité assistée par tierces reproductrices, la tentation d'incarner fictivement la « nature » est grande afin d'éviter l'opprobre social, ou de voir les liens familiaux déconsidérés, remis en question ou relégués à un statut inférieur. À ce propos, l'anonymat des dons de gamètes illustre le modèle *Ni vu, ni connu* problématisé par Irène Théry (2010), soit la propension des parents d'intention à maintenir le secret concernant l'aide d'un tiers donneur pour se conformer à la norme bioconjugale de la procréation, laquelle est renforcée par les pratiques médicales et les dispositifs juridiques actuels.

Si le modèle de parenté euroaméricain cautionne l'effacement de la donneuse d'ovules pour maintenir la norme bioconjugale en matière de reproduction, la présence de la femme gestatrice dans le cas de la GPA en ébranle son apodicticité. « L'hostilité manifestée vis-à-vis de la grossesse par mère porteuse met bien en évidence l'image profondément ancrée dans la société d'un rapport parental fondé sur la dualité père-mère » soutient Sándor (2009, p. 121), précisant qu'une seule femme peut prétendre au statut de mère. En ce sens, la maternité ne se partage pas. Pour l'anthropologue Agnès Fine (2001), cela équivaut à se poser les questions suivantes : qui est la mère ? Celle qui donne ses gènes ou celle qui donne naissance ? Celle qui prend soin de l'enfant et l'élève ? Celle qui lui donne son nom et lui transmet ses biens ? Selon Marcela Iacub (2004), ce puissant ancrage de la maternité restreint les marges de manœuvre des femmes, traçant les contours d'une définition de « la » mère comme dispositif immuable de l'ordre actuel de la famille.

### INSTITUTION DE LA MATERNITÉ

La construction sociale de la maternité montre que les contingences historiques et culturelles façonnent les représentations maternelles. Les discours politiques, économiques et sociaux contribuent néanmoins à imposer une vision idéalisée de celle-ci qui, paradoxalement, s'appuie sur des croyances empreintes d'es-

sentialisme (Rich, 1976). Les présomptions voulant que toutes les femmes aient besoin d'être mères pour se sentir « complètes », qu'elles aient toutes besoin de leurs enfants et que tous les enfants aient besoin de leur mère biologique en sont des exemples probants (Damant et al., 2012). La notion d'instinct maternel est alors un terreau fertile pour l'expression d'injonctions : les mères doivent être douces, aimantes et dédiées entièrement au bien-être de leur progéniture. Assimilées à des vérités, ces croyances construisent une vision normative de la maternité à la base de la tendance à blâmer les mères et engendrent des attentes publiques pour toutes les femmes. Damant et ses collègues (2012, p. 9) précisent que « cela entraîne automatiquement une distinction entre les “bonnes” et les “mauvaises” mères ; les “bonnes” mères répondent aux critères de la mère “idéale”, ou s'en rapprochent considérablement, tandis que les “mauvaises” mères n'arrivent pas à répondre à ces critères ou, pire encore, refusent de se confirmer à cette vision ».

Dans le cadre de scénarios procréatifs concrétisés à l'aide de la gestation pour autrui, l'influence de l'institution de la maternité est double. D'une part, elle se manifeste dans les trajectoires et les stratégies identitaires des femmes concernées. Chez les mères d'intention par exemple, l'acharnement de certaines femmes infertiles témoigne de la pression liée à l'enfantement et de la maternité comme source de complétude existentielle. Selon Becker (2000) et Teman (2010), les sacrifices dont font preuve ces femmes tout au long de leur parcours procréatif sont un gage de dévouement pour la concrétisation du projet parental du couple, mais aussi l'illustration d'injonctions intériorisées pour se conformer à l'image de mères véritables, dédiées corps et âme et prêtes à surmonter les embûches les menant à la maternité tant convoitée. Dans le cas contraire, une étiquette négative leur sera accolée, comme le suggère Ingrid, une femme rencontrée par la sociologue Dominique Mehl (2008, p. 35) : « Celles qui n'y sont jamais arrivées [être enceinte et donner naissance] ont une image qui leur colle à la peau. Celle de femmes qui ne peuvent pas être mères, qui se trouvent vraiment amputées d'une part de la représentation féminine. Elles sont de mauvaises femmes, des femmes qui ne donnent rien ». De leur côté, les femmes

gestatrices et les donneuses d'ovules ont avantage à ne pas revendiquer un statut de mère, afin de se prémunir des attaques ou des doutes concernant leur équilibre mental et émotionnel. De fait, en participant au projet parental d'autrui à titre de tierces reproductrices, elles risquent d'être perçues comme étant anormales, dénuées de sentiments ou dotées d'une morale personnelle douteuse (Almeling, 2011 ; Teman, 2008).

Outre son influence sur les trajectoires et l'aménagement de stratégies identitaires des femmes concernées par les techniques de reproduction assistée, l'institution de la maternité participe à l'émergence et à la construction d'un discours sur le don. Des questions telles « comment une femme peut-elle remettre l'enfant qu'elle a porté pendant neuf mois aux parents d'intention ? » ou encore « pourquoi les donneuses acceptent-elles d'offrir une partie d'elles-mêmes ? » exhortent les femmes à développer un argumentaire pour expliquer leurs motivations à participer au projet parental d'autrui à titre de tierces reproductrices (Curtis, 2010). En ce sens, les qualités d'altruisme et de générosité souvent accolés à l'identité féminine imprègnent le discours des gestatrices et des donneuses (Almeling, 2011 ; Ragoné, 1994 ; Shaw, 2007), de même que celui des agences privées actives dans le domaine (Kroløkke, Foss et Sandoval, 2010). La rhétorique du don comme « cadeau de vie » donne préséance au dévouement de soi et au caractère altruiste du geste, tout en reléguant au second plan les considérations financières présentes dans les conventions de GPA.

### EN GUISE DE CONCLUSION

Les techniques de reproduction tels la GPA et le don d'ovule participent à la dissociation des représentations maternelles, lesquelles produisent trois dimensions distinctes pour refléter le caractère polymorphe de la maternité. Associée à la volonté, la dimension intentionnelle s'actualise dans la formulation du projet parental et la prise en charge des enfants, tandis que la fécondation in vitro distingue désormais l'apport génétique de la gestation sur le plan biologique. Considérant les déplacements de sens à propos des représentations maternelles et l'influence des systèmes normatifs, les réactions des femmes sont différenciées, chacune développant un discours d'appropriation ou

## Séance 3 : Filiations et représentations

---

de mise à distance de la maternité selon son apport spécifique dans le processus d'enfantement.

### RÉFÉRENCES

---

- Almeling, R. 2011. *Sex Cells : The Medical Market for Eggs and Sperm*, Berkeley, University of California Press.
- Bestard, J. et G. Orobity. 2009. « Le paradoxe du don anonyme. Signification des dons d'ovules dans les procréations médicalement assistées » dans E. Poqueres i Gené (dir.). *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 277-301.
- Cadoret, A. 2010. « Peut-on rapprocher la gestation pour autrui de l'adoption ? De la maternité éclatée à la maternité plurielle », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 41, no 2, p. 5-23.
- Curtis, A. 2010. « Giving 'Til It Hurts: Eggs Donation and the Costs of Altruism », *Feminist Formations*, vol. 22, no 2, p. 80-100.
- Damant, D., M.-È. Chartré et S. Lapierre. 2012. « L'institution de la maternité » dans D. Damant et S. Lapierre (dir.). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 5-18.
- Daudelin, G. 2002. « Entre le ventre et la tête : les déplacements du sens de la procréation dans l'espace des nouvelles techniques de reproduction » dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.). *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Éditions du remue-ménage, p. 359-380.
- Déchaux, J.-H. 2014. « Les défis des nouvelles techniques de reproduction : comment la parenté entre en politique » dans B. Feuillet-Liger et M.-C. Cespo-Brauner (dir.). *Les incidences de la biomédecine sur la parenté. Approche internationale*, Bruxelles, Éditions Bruylant, p. 313-335.
- Delais de Parseval, G. et C. Collard. 2007. « La gestation pour autrui, un bricolage des représentations de la paternité et de la maternité euro-américaine », *L'Homme*, vol. 183, no 3, p. 29-53.
- Fine, A. 2001. « Maternité et identité féminine » dans Y. Knibiehler (dir.). *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris, Bayard, p. 61-76.
- Iacub, M. 2004. *L'empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard.
- Kroløkke, C., K. A. Foss et J. Sandoval. 2010. « The Commodification of Motherhood. Surrogacy as a Matter of Choice » dans S. Hayden et L. O'Brien Hallstein (dir.). *Contemplating Maternity in an Era of Choice. Explorations into Discourses of Reproduction*. Plymouth, Lexington Books, p. 95-114.
- Le Coz, P. 2014. « Qu'est-ce qu'une mère à l'âge de l'assistance médicale à la procréation ? » dans B. Feuillet-Liger et M.-C. Cespo-Brauner (dir.). *Les incidences de la biomédecine sur la parenté. Approche internationale*, Bruxelles, Éditions Bruylant, p. 349-356.
- Mehl, D. 2008. *Enfants du don. Procréation médicalement assistée : parents et enfants témoignent*, Paris, Robert Laffont.
- Neyrand, G. 2004. « La reconfiguration contemporaine de la maternité » dans Y. Knibiehler et G. Neyrand (dir.). *Maternité et parentalité*, Rennes, Éditions de l'École nationale de la santé publique, p. 21-38.
- Ragoné, H. 1994. *Surrogate Motherhood: Conception in the Heart*. Boulder and Oxford, Westview Press.
- Rich, A. 1976. *Of Woman Born: Motherhood as Experience and as Institution*, New York, Norton.
- Sándor, J. 2009. « Règlementation libérale et focus sur l'enfant. La procréation médicalement assistée en Hongrie » dans E. Poqueres i Gené (dir.). *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 107-129.
- Shaw, R. 2007. « The Gift Exchange and Reciprocity of Women in Donor-assisted Conception ». *The Sociological Review*, vol. 55, no 2, p. 293-310.
- Teman, E. 2008. « The Social Construction of Surrogacy Research: An Anthropological Critique of the Psychosocial Scholarship on Surrogate Motherhood », *Social Science & Medicine*, vol. 67, p. 1104-1112.
- Teman, E. 2010. *Birthing a Mother. The Surrogate Body and the Pregnant Self*, Berkeley, University of California Press.
- Théry, I. 2010. *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Cas de figure, no 14 ».
- Thompson, C. 2005. *Making Parents: The Ontological Choreography of Reproductive Technologies*, Cambridge, MIT Press.

# NOUVELLES REPRÉSENTATIONS, NOUVELLES FILIATIONS : ENTRE L'ADOPTION INTERNATIONALE ET LA GESTATION POUR AUTRUI

par Janie Gagné

Janie Gagné est candidate à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal.

## DÉSIR D'ENFANT : NOUVELLE FORME DE PROJET INDIVIDUEL ET PERSONNEL

Résultat d'une longue « mutation anthropologique » (Gauchet, 2007, p. 10), le désir d'enfant prend forme au cœur de la Révolution industrielle. L'entrée des femmes sur le marché du travail, l'arrivée de la contraception, la baisse en masse de la mortalité infantile et la montée de l'espérance de vie rendent possible ce nouveau désir : celui de vouloir un enfant. Symptomatique des sociétés modernes et de l'individualisation de la culture, le désir d'enfant vient donc redéfinir les conditions de la naissance en modifiant « *la venue au monde et l'entrée au monde* » des individus (Gauchet, 2007, p. 14). *La venue au monde* de l'enfant devient synonyme de contrôle, de planification et de la maîtrise alors que *l'entrée au monde* de l'enfant passe dorénavant par un désir individuel : celui de vouloir la naissance de l'enfant. Cette compréhension de la reproduction comme n'étant plus nécessairement un inévitable résultat de la sexualité a été rendue possible grâce aux avancées biotechnologiques, notamment en matière de nouvelles technologies de reproduction. Effectivement, c'est dorénavant l'arrêt de contraceptif qui marque

l'entrée dans la procréation et non plus la sexualité en soi. Dès lors, une dissociation importante se produit à l'intérieur de la sexualité laissant place à deux types de sexualité : « la sexualité récréative », ne menant pas à l'enfantement, et la « sexualité sérieuse » (Yonnet, 2010, p. 44), celle entraînant la reproduction. Le rapport à l'enfant prend ainsi forme non seulement d'un projet, mais bien d'un projet individuel marqué par ce « passage sociohistorique d'une période de fécondité *subie* à fécondité *maîtrisée*, pour finalement laisser place à une fécondité *désirée et voulue* » (Martin, 2011, p. 98). Chaque ménage, maintenant libre de choisir de vouloir ou non s'abstenir de la parentalité grâce aux « méthodes modernes » comme la pilule contraceptive, le stérilet ou la stérilisation, a la possibilité de donner naissance à des enfants souhaités, programmés et recherchés (Martin, 2011). C'est donc en réponse à un désir d'enfant, qui nous semble indissociable de l'individualisation de la culture, que s'articulent les pratiques de l'adoption internationale et de la gestation pour autrui. Il sera donc question, dans ce présent résumé, d'un bref aperçu de ce qui formera la problématique du projet de mémoire que nous sommes actuellement

## Séance 3 : Filiations et représentations

---

en train de rédiger. Dressant un portrait très général de l'adoption internationale et de la gestation pour autrui, il s'agit ici de mettre de l'avant quelques discours entourant ces deux pratiques, mais aussi la manière dont on se représente l'enfant à travers ces discours. Puisque la parentalité apparaît comme l'aboutissement d'un projet d'épanouissement personnel et individuel (Gauchet, 2007), il nous apparaît essentiel d'analyser la manière dont sont représentés symboliquement, économiquement, socialement et politiquement, les enfants du désir.

### ENTRE L'ADOPTION INTERNATIONALE ET LA GESTATION POUR AUTRUI : DEUX RÉPONSES DISTINCTES AU DÉSIR D'ENFANT

D'un côté, l'adoption internationale forme une intéressante option de satisfaire son désir d'enfant, voire de faire famille. Entre fabrications sociale, juridique et morale, l'adoption internationale, constituant l'adoption d'une personne par une personne ou un couple d'un autre pays, a laissé place à de nombreuses réflexions quant à l'expression du désir d'enfant, de l'infertilité, de la filiation et de la parentalité (Châteauneuf, 2011). Faisant également l'objet d'un échange mercantile, l'adoption internationale va poser plusieurs enjeux quant aux représentations symboliques, économiques et éthiques de l'enfant adopté. Les prix pour adopter un enfant à l'étranger peuvent varier entre 20 000 \$ et 40 000 \$<sup>1</sup>. Ainsi, parfois étudié comme objet de transaction, l'enfant adopté peut prendre la forme d'un « produit » dont les adoptants semblent aussi représentés comme des « clients » qui établissent plusieurs critères quant à l'enfant potentiellement adopté. L'âge, le sexe, le pays d'origine et le prix sont des critères discutés lors des démarches d'adoption, mais surtout des critères hiérarchisés et ayant des valeurs différentes. Les enfants proposés à l'adoption internationale n'ont pas tous la même valeur monétaire et ne représentent pas tous les mêmes variantes aux adoptants. Par exemple, adopter un enfant au Niger coûte environ 18 000 \$ alors qu'adopter un enfant au Viêt-Nam ou en Chine coûte entre 35 000 \$ et 40 000 \$. S'attirant plusieurs critiques, les discours affectifs comme « le besoin d'amour et [de] famille » des enfants, mais aussi

le désir d'enfant des parents, viennent plus que souvent gommer la dimension mercantile de l'adoption internationale, formant ainsi une banalisation de l'aspect marchand de la pratique (Ouellette, 1996, p. 31). De plus, posant l'importante question des origines, l'adoption internationale s'inscrit en rupture avec le lien de naissance et devient un événement à inventer au présent, un infini travail de constitution de la réalité sociale de la parentalité (Perreau, 2012). Au Canada, c'est l'adoption plénière qui est le type d'adoption le plus pratiqué lorsqu'il s'agit d'adoption internationale. Même si d'autres formes d'adoption coexistent comme l'adoption ouverte ou simple, l'adoption plénière provoque une rupture complète de la filiation d'origine, soit en réécrivant complètement l'acte de naissance de l'enfant. Ainsi, dans les procédures d'adoption, « on tend à mimer, voire à singer la filiation biologique comme une filiation idéale à atteindre [en instaurant] un rapport de filiation quasi biologique » (Ouellette, 1998, p. 45).

De l'autre côté, la gestation pour autrui, communément appelée « mère porteuse » ou même « maternité de substitution » permet également l'assouvissement d'un désir d'enfant tout en offrant la possibilité aux couples hétérosexuels infertiles, aux couples de même sexe et aux personnes seules de voir leur lignée génétique perpétuée par une personne tierce : la mère porteuse. Ainsi, la gestation pour autrui est une pratique qui consiste à porter un enfant dans le but de le remettre à une personne ou un couple après sa naissance. De manière générale, c'est par l'intermédiaire d'un don d'ovule que se pratique la gestation pour autrui. La mère porteuse porte ainsi le titre de « mère porteuse gestatrice ». Cependant, la mère porteuse peut également porter un enfant issu de ses propres ovules et être à la fois la mère porteuse et biologique de l'enfant, ce qui forme une pratique plutôt rare, particulièrement lorsqu'il s'agit de gestation pour autrui internationale. Suggérant un discours plus génétique de la filiation et de la parentalité, la gestation pour autrui permet une possibilité supplémentaire que celle de l'adoption internationale : la confection d'un enfant génétique sur mesure. Même si au Canada, seule la gestation pour autrui dite « altruiste » ou « bénévole », c'est-à-dire sans rémunération spécifique, est permise,

---

1. Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens.

elle fait l'objet d'un important tourisme procréatif à l'échelle internationale depuis les dix dernières années. Faire affaire avec une mère porteuse indienne, par exemple, coûte entre 35 000 \$ et 45 000 \$ alors que faire affaire avec une mère porteuse des États-Unis coûte entre 80 000 \$ et 100 000 \$. Ainsi, perçue et vécue comme une nouvelle forme d'*empowerment* des femmes sur leurs corps pour certaines, mais aussi représentée comme une nouvelle forme d'exploitation et d'aliénation des femmes, les essentialisant à leur seule force reproductive par d'autres, la gestation pour autrui rémunérée laisse place à plusieurs débats et enjeux quant à la place des femmes dans une telle pratique (Löwy, Rozée-Gomez et Tain, 2014).

Or, même si les deux pratiques ne sont évidemment pas apparues à la même époque, elles rassemblent, à leur fondement, un objectif commun : celui d'avoir un enfant. À l'heure où « les taux de natalité sont parmi les plus bas qu'on ait connus, les enfants sont investis d'une grande valeur affective » et l'élaboration d'un projet de procréation se transforme en un projet identitaire d'une grande urgence (Ouellette, 1998, p. 22). L'enfant désiré prend ainsi une valeur sociale « incommensurable ; rien ne peut compenser pour la perte ou traduire sous une autre forme ses apports de nature affective et identitaire » (Ouellette, 1998, p. 23).

### PISTES DE RÉFLEXION : L'ENFANT AU CŒUR DES DISCOURS ?

Enfin, qu'il soit question d'adoption internationale ou de gestation pour autrui, une importante redéfinition de la parentalité mais également une transformation de l'expression du désir d'enfant sont de mises. À l'heure de la mondialisation, il suffit de traverser quelques frontières nationales, voire même provinciales afin d'assouvir son désir de devenir parent, parfois impossible sans l'aide d'une tierce partie. D'un côté, c'est l'adoption d'un enfant sans foyer qui vient satisfaire le désir de faire famille, et de l'autre, la fabrication technique et biologique d'un enfant sur mesure, programmé et planifié. À travers ces deux pratiques viennent évidemment se frotter plusieurs discours quant à l'enfant qui émergera de ces pratiques. De la rhétorique du don à celle de l'appropriation, il demeure que les deux pratiques soulèvent de nombreuses controverses en

ce qui a trait aux représentations de l'enfant qui en découlent. Jouant un rôle primordial sur l'identité de l'enfant, la filiation biologique et sociale qui le lie à ses parents sociaux (ou son parent social dans le cas de la monoparentalité) constitue un enjeu majeur de ces pratiques. Souvent centrés autour du vécu des parents sociaux, de leur expression du désir d'enfant, du vécu des mères porteuses et des partis tiers figurant autour de ces pratiques (donneurs et donneuses de gamètes, juristes, psychologues et travailleurs sociaux), les études ou projets de recherche que nous avons consultés, nous ont éclairée sur la manière dont se forgeaient les pratiques, mais aussi au cœur de quelles logiques elles s'inscrivaient. C'est pourquoi une étude portant sur les représentations de l'enfant qui découlent de ces discours et logiques nous semble sociologiquement pertinente.

Quand biologique, technique et juridique s'entrecroisent pour laisser place à de nouvelles filiations, il nous semble qu'il en émerge de nouveaux enjeux. Même si la gestation pour autrui et l'adoption internationale sous-tendent deux univers qui, à première vue, semblent difficiles à concilier, elles permettent toutes deux le parachèvement d'un désir d'enfant inachevé. C'est donc à la lumière de ce constant croisement entre le social et le biologique qu'il sera intéressant de comprendre la manière dont nous représentons, socialement, ces enfants du désir.

### RÉFÉRENCES

---

- Châteauneuf, D. 2011. *Désir d'enfant, procréation médicalement assistée et adoption : réflexion sur la définition des liens de parenté*, thèse de doctorat en anthropologie, Université de Montréal.
- Gauchet, M. 2007. « L'enfant du désir », *L'Esprit du temps*, Champ psy, no 47, p. 9-22.
- Löwy, I., V. Rozée-Gomez, et L. Tain., 2014. « Nouvelles techniques reproductives, nouvelle production du genre : Introduction », dans *Biotechnologies et travail reproductif : une perspective transnationale*, Cahier du genre, l'Harmattan, no 56, p. 5-18.
- Martin, S. 2011. *Le désenfantement du monde*, Montréal, Liber.

### Séance 3 : Filiations et représentations

---

Ouellette, F.-R. 1996. L'adoption : les acteurs et les enjeux autour de l'enfant, Institut québécois de recherche sur la culture.

Perreau, B. 2012. Penser l'adoption : la gouvernance pastorale du genre, Presses universitaires de France.

Yonnet, P. 2010. « L'avènement de l'enfant du désir », S.E.R, Études, Tome 412, p. 43-52.

# LA PARENTALITÉ DANS LA FAMILLE D'ACCUEIL RÉGULIÈRE : QUELLE FILIATION POSSIBLE ?

par Ariane Boyer<sup>1</sup>

Ariane Boyer est doctorante en psychologie (Ph.D. et Psy.D) à l'Université du Québec à Montréal.

1. Sous la direction de Mme Raphaële Noël, Ph.D., professeure au département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal et psychologue clinicienne

## CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Au cours de l'année 2015-2016, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a retenu 34 911 signalements (ACJQ, 2016). Parmi les enfants dont la situation a été prise en charge, le tiers (31,9 %) ont été placés dans une ressource de type familial (famille d'accueil). Le système québécois de placement comprend trois types différents de famille d'accueil. Tout d'abord, les familles d'accueil du programme Banque-mixte concernent les enfants jugés « à haut risque d'abandon par ses parents naturels » (Dubois-Comtois et al., 2012). Les individus qui accueillent ces enfants souhaitent pouvoir les adopter. Les familles d'accueil de proximité regroupent plutôt les situations où l'enfant est confié à une personne de l'entourage avec laquelle il détient des liens significatifs (MSSS, 2016). Finalement, les familles d'accueil régulières concernent les individus qui choisissent d'accueillir des enfants, et cela, pour une durée variable de placement pouvant aller jusqu'à la majorité.

Notre recherche s'attarde à ce dernier type de famille d'accueil qui implique quelques particularités.

En effet, les individus qui deviennent famille d'accueil régulière ne présentent pas nécessairement un désir initial d'adopter des enfants. De plus, ce type de placement expose les parents d'accueil au départ possible des enfants et implique généralement des visites ponctuelles de l'enfant à ses parents d'origine. Finalement, la famille d'accueil régulière ne permet pas d'accéder à un statut légal de parent.

## OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les résultats qui seront présentés ci-après s'inscrivent dans le cadre d'une recherche doctorale qui porte sur l'expérience affective et le vécu des parents dans la famille d'accueil régulière. À la lumière des résultats qui ont émergé des analyses, différentes pistes nous amènent à proposer une réflexion sur la question de la filiation dans la famille d'accueil régulière.

## MÉTHODOLOGIE

La recherche s'inscrit dans un devis qualitatif exploratoire et inductif. L'échantillon est composé de 10 parents d'accueil de familles d'accueil régulières, dont

## Séance 3 : Filiations et représentations

---

5 femmes et 5 hommes. Le recrutement a été effectué par l'intermédiaire du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Chaque participant a été rencontré à deux reprises afin d'effectuer un entretien de type non-directif (Tracy, 2013) d'une durée d'environ une heure chacun.

Les processus de collecte et d'analyse des données ont été effectués en parallèle, suivant les grands principes de la théorisation enracinée (Glaser et Strauss, 1967 ; Luckerhoff et Guillemette, 2012). Chaque entretien a été transcrit intégralement et analysé selon la méthode par catégories conceptualisantes de Paillé et Mucchielli (2012).

### RÉSULTATS

Les résultats présentés correspondent à deux des catégories élaborées lors des analyses.

#### Un don de soi identitaire

Les participants rencontrés présentent des trajectoires de vie articulées autour du don de soi, du soin et de l'entraide : « *J'ai tout le temps donné beaucoup de moi. Ça fait vraiment partie de moi, c'est même pas quelque chose que je me force à faire...c'est inné* ». La plupart des participants ont mentionné des implications sociales ou auprès des enfants, et parfois même des professions dans le domaine du soin. Plusieurs présentent une filiation teintée par l'accueil familial. Les familles des participants sont décrites comme généreuses, « tissées serrées », des familles où tout le monde est toujours bienvenu ; elles ont souvent été elles-mêmes familles d'accueil. Pour certains, donner est un réel besoin : « *j'ai besoin de sentir qu'on a besoin de moi* ».

Les participants rapportent également pouvoir bénéficier de différentes manifestations de reconnaissance en réponse à ce qu'ils donnent dans le cadre de leur mandat. Pour certains, le fait d'être parent d'accueil apparaît comme une façon de laisser sa trace et s'accompagne d'une conviction que cela leur reviendra un jour : « *L'idée c'est vraiment que j'aimerais ça que les enfants dont on s'est occupés depuis un bon moment, qu'ils communiquent avec nous plus tard* ».

Par ailleurs, il a été possible de constater que la plupart des participants présentaient un malaise avec

le fait de recevoir : « *J'aime pas recevoir. Je suis pas quelqu'un qui aime recevoir des cadeaux, je suis pas quelqu'un qui aime les surprises vraiment non plus. J'aime plus donner* ». Cela s'est également manifesté par un malaise des participants à accepter la compensation financière prévue par la recherche. De plus, plusieurs participants ont exprimé qu'il était important pour eux de pouvoir redonner. Certains en font leur motivation à devenir famille d'accueil : « *c'est sûr et certain que [...] tu prends conscience de comment on est chanceux...bon, si on a les moyens pourquoi pas faire profiter d'autres personnes, d'autres enfants* ».

En somme, il est possible d'observer chez les participants une dynamique où ce qui est donné est presque immédiatement redonné, et où l'on ne profite pas vraiment de ce qui est reçu. De l'extérieur, cela donne l'impression d'être voué à l'épuisement, à la fin de la famille d'accueil. Pourtant, pour le cas des participants rencontrés, il semble que le mandat de parent d'accueil réponde plutôt à un ensemble de valeurs, de besoins et d'idéaux qui s'inscrivent dans une trajectoire identitaire. Au lieu de décourager ces individus, l'ampleur du mandat semble agir comme un moteur à l'engagement.

#### Être et ne pas être le parent

Les entretiens ont permis d'identifier un désir d'être le parent principal des enfants accueillis chez les participants rencontrés : « *C'est une fille très attachante, j pense qu'elle a pas eu nécessairement de contact avec son père...Donc heu je le vois qu'elle me considère beaucoup plus comme son père. [...] Donc beaucoup plus d'attachement avec elle* ».

Or, la famille d'accueil régulière implique la présence des parents biologiques de l'enfant. Tous les participants ont exprimé des défis entourant cette réalité, dont plusieurs représentent de réelles difficultés. Le discours des participants illustre différents mécanismes mis en place afin de faire face à cette situation. Plusieurs semblent se sentir coupables à l'idée de vouloir occuper une place parentale privilégiée auprès des enfants, alors que d'autres expriment plutôt une certaine compétition à l'endroit de ces autres parents. Certains se placent dans un clivage « bonne famille d'accueil » / « mauvaise famille d'origine », alors que

d'autres éprouvent de la méfiance : *« j'vous avoue que j'me tiens un peu sur mes gardes. Parce qu'il parle beaucoup avec sa maman pi...J'ai comme une crainte que l'enfant va dire des affaires à sa mère »*.

Ces constats soulèvent l'aspect paradoxal de la situation des participants rencontrés. Que peut-on comprendre de ce désir d'avoir une place parentale auprès des enfants accueillis, en même temps que d'avoir choisi un type d'accueil familial qui ne mène pas à la reconnaissance légale de ce statut ?

### DISCUSSION

L'analyse des données amène à appréhender la parentalité d'accueil sous l'angle du concept du don. En psychanalyse contemporaine, l'enfant serait issu d'un double-don, soit celui que les parents se font entre eux en se donnant un enfant, et celui qui résulte du don que chaque parent fait à l'enfant en le reconnaissant comme son enfant et en l'inscrivant dans une lignée filiative (Flavigny, 2011). Ce don engendrerait une dette, parfois qualifiée de « dette de vie » (Bydlowski, 2008, [1997]), de l'enfant envers ces parents. Cette dette circule de génération en génération, et l'enfant s'en acquitte notamment en ayant à son tour un enfant, ou en reconnaissant un enfant comme le sien.

Ouellette (1995) nous rappelle également que le concept de don a été éclipsé du système d'adoption québécois, et nous pensons que cela pourrait aussi être le cas du système de placement. En effet, au Québec, l'adoption et le placement s'inscrivent dans un système « d'assistance aux enfants » et non pas de « dons aux étrangers ». Ouellette (1995) explique qu'afin de reconnaître que des parents biologiques font en quelque sorte un don de leur enfant à des étrangers, il faudrait entre autres leur concéder une part positive et ne pas seulement les considérer comme vulnérables ou abandonnants.

Étant donné les difficultés mentionnées par les participants en lien avec la présence des parents biologiques, faudrait-il repenser le système de placement afin de redéfinir les places de chaque parent ? Est-ce qu'une logique additive et non substitutive dans laquelle un enfant pourrait avoir plus de deux parents contribuerait à ce que les parents d'accueil se sentent plus à l'aise de prendre leur place auprès des enfants ?

Est-il possible de se demander quelles dettes porteraient les parents d'accueil ? Peut-on penser qu'ils portent une dette en réponse au don non-négligeable que les parents d'origine leur ont fait en leur confiant leur enfant et que cela contribue à leur malaise de vouloir être le parent principal et s'investir à long terme ? Cette dette serait ainsi accentuée par le fait que la part de don des parents biologiques n'est pas reconnue par le système actuel de protection de l'enfance. De plus, on peut se questionner sur le poids de l'héritage à s'affilier à une famille généreuse, dévouée, où les parents se sacrifient parfois pour les enfants et où l'on apprend à redonner ce que l'on a reçu.

En ce qui concerne plus spécifiquement la filiation, Lévy-Soussan (2002) nous rappelle ses différentes composantes, soit la filiation biologique, la filiation légale, et la filiation affective ou psychique. Selon l'auteur, deux de ces composantes (légale et affective) « sont nécessaires et suffisantes à la reconnaissance culturelle des familles et à l'établissement des liens de parenté et de filiation » (p. 49). Or, les parents dans une famille d'accueil régulière ne possèdent ni filiation biologique, ni filiation légale à l'égard des enfants qu'ils accueillent. Peut-on penser que l'établissement d'une filiation affective est tout de même possible ? Il faut rappeler que plusieurs conditions mettent à l'épreuve ce lien. Les parents d'accueil, tout comme les enfants placés, s'exposent à des départs. De plus, les parents biologiques sont généralement impliqués dans la situation et l'état des enfants placés est souvent précaire étant donné que leur sécurité ou leur développement a été compromis. Dans de telles conditions, une appartenance affective entre parent d'accueil et enfant placé est-elle envisageable ?

Les travaux de Pagé (2012) nous apprennent que les parents du programme Banque-mixte, tout comme les parents de familles d'accueil régulières, portent un « désir de jouir d'un lien de filiation exclusif avec l'enfant ». Cependant, les parents de la famille d'accueil régulière ont choisi un statut qui ne leur permet pas d'accéder à une reconnaissance parentale légale. Ainsi, quel statut devrait-on accorder à ces parents afin de faciliter leur sentiment de légitimité dans l'exercice de leur rôle ?

### CONCLUSION

La présente recherche soulève différentes questions à l'égard du concept de filiation. Si notre question de départ nous amenait à se demander quelle filiation est possible dans la famille d'accueil régulière, l'issue de nos réflexions nous pousse à se demander si l'on peut seulement parler de filiation dans ce cas-ci. Comment faut-il nommer ces individus qui accueillent des enfants ? Le fait de parler en termes de « parent d'accueil » et de « parentalité d'accueil » introduit-il un certain malentendu ? Comment faut-il qualifier le lien d'attachement qui unit le parent d'accueil à l'enfant placé ? Quelle place doit-on faire à la filiation biologique dans le système actuel ? Comment penser un système de placement qui soit bel et bien au service du bien-être de chacun, et qui facilite l'inclusion des parents d'accueil au cœur des différents acteurs ?

### RÉFÉRENCES

---

- Association des centres jeunesse du Québec. 2016. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse /directeurs provinciaux, [http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/pub\\_bilan.htm](http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/pub_bilan.htm)
- Bydlowski, M. 2008 (1997). *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité*, Paris, Presses universitaires de France, 6e édition.
- Dubois-Comtois, K., C. Cyr, E. Moss. et C. Vandal. 2012. « Le placement en famille d'accueil », dans Tarabulsky, G. M., Provost, M. et Lemelin, J.-P. (dir.), *Développement social et émotionnel chez l'enfant, tome 2 : Applications pratiques et cliniques*, p. 29-50.
- Flavigny, C. 2011. *L'infantile, l'enfantin : les destins de la filiation*, Paris, Presses universitaires de France.
- Glaser, B. G. et A. A. Strauss. 2010. *La découverte de la théorisation ancrée*, Paris, Armand Colin.
- Lévy-Soussan, P. 2002. « Travail de filiation et adoption », *Revue française de psychanalyse*, vol. 1, no 66, p. 41-69.
- Luckerhoff, J. et F. Guillemette. 2012. *Méthodologie de la théorisation enracinée*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Ministère de la santé et des services sociaux. 2014. *Cadre de référence – Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial*, <http://publications.msss.gov.qc.ca/msss/document-000168/>
- Ouellette, F.-R. 1995. « La part du don dans l'adoption », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 19, no 1-2, 157-174.
- Pagé, G. 2012. *Mieux comprendre le sentiment de filiation chez les parents qui accueillent un enfant en vue de l'adopter par le biais du programme québécois Banque-mixte*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.
- Paillé, P. et A. Mucchielli. 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Collin.
- Tracy, S. J. 2013. *Qualitative Research Methods: Collecting Evidence, Crafting analysis, Communicating Impact*, UK, Wiley-Blackwell.



**SÉANCE 4**  
**MATERNITÉ :**  
**NORMES ET**  
**EXPÉRIENCES**

# ALLAITEMENT MATERNEL : QUELLE PLACE POUR LES ASPIRATIONS ET LE VÉCU DES MÈRES AU SEIN DES RECOMMANDATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE ?

par Annick Vallières

Annick Vallières est doctorante en sociologie à l'Université de Montréal.

## INTRODUCTION

La première édition du colloque étudiant du *Partenariat de recherche Familles en mouvance* m'a offert une occasion idéale pour présenter mon projet de recherche doctorale portant sur les inégalités sociales dans le vécu de l'allaitement maternel. Le titre du panel auquel j'ai participé, *Maternité : normes et expériences*, ne pouvait mettre d'une meilleure manière la table à ma communication. Le choix de l'alimentation du nourrisson est submergé d'injonctions normatives. Les mères doivent prendre des décisions concernant l'alimentation de leur nourrisson dans un climat où l'on valorise, au Québec et ailleurs, l'allaitement comme « ce qu'il y a de mieux » pour l'enfant. Dans le contexte international actuel de promotion de l'allaitement, les bénéfices nutritionnels et immunologiques du lait de la mère pour le bébé sont systématiquement mis de l'avant par les professionnels de la santé pour encourager les mères à allaiter. Ce discours dominant présente toute alternative à l'allaitement comme étant « risquée » pour l'enfant. Tout comportement mater-

nel qui semble augmenter le risque, même minimal, de maladies ou autres désavantages pour le bébé a le potentiel d'attirer le blâme sur la mère (Murphy, 2000). De ce fait, la pratique de l'allaitement est ressentie par certaines femmes comme une obligation morale pour correspondre à l'image idéalisée de la « bonne mère » (Bayard, 2008 ; Blum 1999 ; Murphy, 2000). En effet, on s'attend des mères qu'elles accomplissent leur statut social de « bonne mère » en allaitant selon les recommandations de la santé publique, au risque d'être perçues et de se percevoir elles-mêmes comme de « mauvaises mères » qui mettraient « à risque » la santé de leur enfant (Afflerback et al., 2013). Bref, les discours entourant l'allaitement sous-tendent des arguments qui sont à la fois de nature médicale, mais aussi morale.

## AU-DELÀ DE LA REPRÉSENTATION HÉGÉMONIQUE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Le discours dominant sur la maternité et l'allaitement maternel s'est construit à travers l'expérience des

femmes blanches, américaines ou européennes, hétérosexuelles, de classe moyenne et de famille nucléaire. En fonction des rapports sociaux inégalitaires, toutes les femmes ne sont pas également susceptibles de répondre à l'image idéalisée de la « bonne mère ». Les discours dominants sur l'allaitement maternel peuvent donc être gratifiants pour les unes et oppressants pour d'autres. Plusieurs auteures (Glenn et al., 1994 ; Collins, 1994) critiquent cette vision universaliste et précisent qu'elle ne s'applique pas à tous les contextes sociaux spécifiques dans lesquels les femmes vivent leur maternité. Les réalités de la maternité et de l'allaitement sont des expériences plus ambivalentes et complexes que pourrait laisser croire l'unilatéralité des représentations de l'allaitement que l'on retrouve dans les discours institutionnels. La perspective sociologique utilisée ici s'inspire du concept de reproduction stratifiée proposé par Shellee Colen (1986) et défini par Faye Ginsburg et Rayna Rapp (1995, p. 3) comme : « *the power relations by which some categories of people are empowered to nurture and reproduce, while others are disempowered* ». Ceci s'applique parfaitement aux inégalités sociales dans le vécu de l'allaitement maternel. La littérature fait état d'inégalités sociales dans la pratique de l'allaitement (Meedya et al., 2010) qui font que toutes les femmes n'ont pas les mêmes probabilités de vivre une expérience « réussie », selon les critères de la santé publique, c'est-à-dire un allaitement maternel exclusif<sup>1</sup> pendant les six premiers mois post-partum. Cette recommandation est le mot d'ordre privilégié par l'Organisation mondiale de la santé, Santé Canada, la Société canadienne de pédiatrie, les Diététistes du Canada et l'Agence de la santé publique du Canada. Selon les plus récentes données sur l'allaitement provenant de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2011-2012), au Canada, près de 90 % des femmes initient l'allaitement, mais environ 25 % le feront selon la recommandation (Gionet, 2013). Cette vision de la santé publique du « succès de l'allaitement » qui se réfère à des dimensions objectives, soit la durée et l'exclusivité, ne prend pas en compte les aspirations initiales des femmes,

---

1. L'allaitement exclusif est défini par le fait que le bébé reçoit uniquement du lait maternel, excluant donc tout autre liquide ou solide (à l'exception des gouttes ou sirops de vitamines, de minéraux ou de médicaments).

ni la qualité de leur vécu de l'allaitement. De cette façon, elle ne laisse aucune place à des expériences qui peuvent déroger à la norme de santé publique tout en étant ressenties comme « réussies » et « positives » selon les critères que les femmes se sont elles-mêmes fixés ou encore des expériences conformes aux objectifs de la santé publique, mais vécues négativement par les femmes. Mon travail questionne ce discours de promotion de l'allaitement en allant au-delà de la représentation hégémonique de celui-ci et en recentrant le regard sur le vécu subjectif des femmes face aux écarts possibles entre leurs aspirations initiales et leurs réalités d'allaitement.

### LES INÉGALITÉS SOCIALES DANS LE VÉCU DE L'ALLAITEMENT COMME OBJET DE RECHERCHE

Ma recherche porte sur la co-construction des rapports sociaux dans la production et la reproduction des inégalités sociales dans le vécu de l'allaitement. Je vise donc à dégager le système de normes ainsi que les rapports sociaux contraignants qui déterminent en partie le sentiment de « réussite » ou d'« échec » que ressentent les femmes au cours de leur expérience de l'allaitement. Pour mon projet de recherche, la prémisse émerge d'un constat plutôt classique en sociologie, qui est que, selon leur positionnement social et les milieux sociaux desquels elles sont issues, les femmes n'ont pas les mêmes aspirations concernant l'alimentation du nourrisson (allaitement ou non-allaitement, durée, exclusivité et en termes d'expériences) et ne rencontreront pas les mêmes contraintes (Gojard, 2012 ; Guttman et Zimmerman, 2000). Par « contraintes », j'entends à la fois ce qui limite l'allaitement<sup>2</sup> (c'est-à-dire les obstacles qui nuisent à sa pratique tels que les conditions de travail inadéquates pour la combinaison emploi/allaitement, le non-accès à un congé de maternité, le manque de soutien social, l'expérience antérieure d'agression sexuelle, le malaise face à l'allaitement en public, etc.) et ce qui l'oblige moralement (c'est-à-dire notamment les injonctions normatives et les incitations provenant des professionnel·les de la santé, des médias et de l'entourage). Certaines femmes

---

2. Ici, j'utilise le choix de l'allaitement en exemple, mais il est possible d'appliquer la signification double du terme contrainte à la décision d'opter pour la préparation lactée.

font face à la fois à une pression sociale d'allaiter et à des obstacles qui les empêchent de réaliser ce qu'elles pensent être bon pour elles et leur enfant. On pourrait donc dire que certaines mères n'ont pas réellement de choix dans un contexte où l'on prétend le contraire (de Montigny, 2014), puisque « le discours de promotion de l'allaitement s'objectivise en créant un cadre normatif contraignant dans lequel doivent s'inscrire toutes les mères, quels que soient leur réalité, leurs désirs, leur possibilité ou leur impossibilité d'allaiter » (Héon et Martin, 2013, p. 21). La réalité qui est ainsi construite par ce dispositif de promotion de l'allaitement ne tient pas compte de la spécificité des besoins et des aspirations de toutes les mères. C'est dans ce cadre qu'il est essentiel d'adopter une perspective intersectionnelle<sup>3</sup> pour penser la manière dont les différences sociales peuvent avoir comme effet de façonner de manière inégalitaire le vécu de l'allaitement des femmes. Le projet de thèse répondra aux questions principales de recherche suivantes : comment l'articulation des rapports sociaux inégalitaires affecte-t-elle le vécu de l'allaitement maternel ? Comment le positionnement social des femmes le long de divers axes d'oppression sociale (tels que la « race », la classe et le genre) différencie-t-il leurs aspirations en termes d'allaitement et les contraintes auxquelles elles font face pour réaliser ces aspirations ? L'objectif principal ici est de mieux saisir l'articulation de multiples rapports sociaux inégalitaires et l'impact de cette articulation sur le vécu de l'allaitement, dans une perspective intersectionnelle.

### MÉTHODOLOGIE

L'un des moyens d'atteindre cet objectif est de donner la parole aux femmes sur leur propre expérience et leur réalité. Ceci sera fait à partir d'entretiens semi-directifs d'une durée approximative d'une heure menés auprès d'une trentaine de femmes enceintes de leur premier enfant. Le choix de sélectionner les femmes ayant un premier enfant se base sur l'hypothèse que les femmes ayant plus d'un enfant sont plus susceptibles de reproduire des comportements et des méthodes qui ont fonctionné avec leur(s) enfant(s) plus vieux,

---

3. Pour en savoir plus sur l'intersectionnalité, je vous invite à consulter, entre autres, Sirma Bilge (2009, 2010, 2015), Patricia Hill Collins (2000), Nira Yuval-Davis (2006) et la récente collaboration entre Sirma Bilge et Patricia Hill Collins (2016).

contrairement aux primipares qui font face à quelque chose d'inconnu. Ces dernières seraient peut-être plus susceptibles d'accorder du crédit aux discours médicaux et scientifiques bénéficiant d'une certaine valeur symbolique d'autorité et donc de suivre la norme de santé publique recommandant l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois. Cette hypothèse s'inspire d'une étude féministe portant sur *Les Gouttes de lait de Montréal*<sup>4</sup> indiquant que le fait d'avoir des expériences antérieures d'allaitement influençait, dans une certaine mesure, la perception de la nécessité (ou non) des conseils provenant du personnel de soins et des visites fréquentes. Chaque femme sera rencontrée à deux reprises : une première fois avant son accouchement – plus précisément au troisième trimestre de grossesse – et une seconde fois quelques mois plus tard. Lors de ces rencontres, je récolterai, entre autres, des informations sur leurs rapports avec le système de la santé, leurs rapports avec leur conjoint e, leurs perceptions de l'allaitement en public et leurs motivations et attentes face à l'expérience de l'allaitement. Ce suivi permettra d'explorer les écarts entre les aspirations initiales face à l'allaitement et les réalités concrètes des pratiques d'allaitement. Pour une approche triangulée, je proposerai aux participantes de tenir un journal de bord. Les entrées dans le journal de bord fourniront du matériel pour générer des questions qui seront posées au cours du second entretien. Cette technique permettra de recueillir des données longitudinales sur le vécu des femmes, complémentaires de celles issues des entretiens. Pour mieux explorer la co-construction des rapports sociaux inégalitaires à l'œuvre dans le vécu de l'allaitement dans une perspective intersectionnelle, l'échantillon sera constitué de façon à contraster les situations sociales. À cet effet, l'échantillon devra correspondre au principe de diversification externe (Pirès, 1997) au regard des positionnements sociaux des femmes (principalement selon le niveau de revenus, le niveau de scolarité, l'âge et la « race ») et des aspira-

---

4. Voici le passage qui inspire cette hypothèse : « À partir du troisième et quatrième enfant, il y avait plus de chances qu'elles [les femmes fréquentant les Gouttes de lait] soient moins assidues [dans leurs visites], autant parce que leur travail domestique devenait plus accaparant, que parce que, après deux ou trois grossesses, elles considéraient qu'elles avaient acquis assez d'expérience pour être en mesure de donner à l'enfant les soins requis ». (Baillargeon, 2004, p. 344).

tions d'allaitement (allaitement de longue durée, courte durée, non-allaitement).

### CONCLUSION

L'allaitement, contrairement à d'autres activités de reproduction comme la grossesse ou l'accouchement, reste peu exploré en sciences sociales. La littérature scientifique sur l'allaitement provient de manière dominante des sciences de la santé. Cette littérature contient surtout des études quantitatives qui peinent à identifier les processus en cause dans la fabrication des inégalités sociales et surtout dans leurs articulations. De plus, considérant la prémisse des sciences de la santé selon laquelle l'allaitement est à promouvoir auprès de toutes les femmes, et surtout positif pour tous les bébés, ce projet se démarque des perspectives de santé qui ont comme objectif d'augmenter les taux d'allaitement. Ce qui m'intéresse pour l'analyse, c'est de voir comment les obstacles à l'allaitement ressentis par les femmes sont alimentés par les différences sociales qui, j'émetts l'hypothèse, placent certaines d'entre elles dans des positions privilégiées pour vivre un allaitement qu'on pourrait qualifier de « facilité » et « dépanouissant » tandis que d'autres femmes n'arrivent pas à l'envisager comme une pratique possible et non-contraignante dans leur quotidien en fonction de leurs conditions sociales. Les premiers éléments du terrain confirment, au moins, la pertinence d'un tel questionnement, et font émerger, de façon encore très préliminaire, un enrichissement de cette hypothèse tant les discours des femmes rencontrées montrent la diversité de leurs aspirations d'allaitement et les obstacles systématiques à leur volonté d'allaiter ou à leur pratique d'allaitement auxquels sont confrontés certaines d'entre elles.

### RÉFÉRENCES

---

- Afflerback, S., S. K., Carter, A. K. Anthony et L. Grauerholz. 2013. « Infant Feeding Consumerism in the Age of Intensive Mothering and Risk Society », *Journal of Consumer Culture*, p. 387-405.
- Baillargeon, D. 2004. *Un Québec en mal d'enfants : la médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Éditions Remue-ménage.
- Bayard, C. 2008. Les représentations sociales de l'allaitement maternel chez les femmes enceintes québécoises qui désirent allaiter. Mémoire de maîtrise en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Bilge, S. 2009 « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogenes*, vol. 1, no 225, p. 70-88.
- Bilge, S. 2010. « De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe », *L'Homme et la société*, vol. 2, no 176-177, p. 43-64.
- Bilge, S. 2015. « Le blanchiment de l'intersectionnalité », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, p. 9-32.
- Blum, L. M. 1999. *At the Breast: Ideologies of Breastfeeding and Motherhood in the Contemporary United States*, Boston, Beacon Press.
- Colen, S. 1995. « Like a Mother to Them: Stratified Reproduction and the West Indian Childcare Workers and Their Employers », Dans *Conceiving the New World Order: The Global Politics of Reproduction*, Ginsburg, F. D. et Rapp, R. (dir.), Presses de l'Université de Californie, Berkley, p. 78-102.
- Collins P. H. 1994. « Shifting the Center: Race, Class, and Feminist Theorizing about Motherhood », dans E. N Glenn, G. Chang et L. R. Forcey (dir.), *Mothering: Ideology, Experience, and Agency*, New York, Routledge, p. 45-65.
- Collins, P. H. 2000. *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, 2e édition, New York, Routledge.
- Collins, P. H. et S. Bilge. 2016. *Intersectionality*, Cambridge, Polity Press.
- de Montigny, F. 2014. « La promotion de l'allaitement : les représentations sociales paternelles », dans Bayard, C. et Chouinard, C. (dir.), *La promotion de l'allaitement au Québec : regards critiques*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 159-177.
- Ginsburg, F. D. et R. Rapp (dir) 1995. *Conceiving the New World Order : The Global Politics of Reproduction*, Presses de l'Université de Californie, Berkley.
- Gionet, L. 2013. « Tendances de l'allaitement au Canada », *Statistique Canada*, no 82-624-X. <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-624-x/2013001/article/11879-fra.htm>
- Glenn, E. N., G. Chang et L. R. Forcey (dir.) 1994. *Mothering. Ideology, Experience, and Agency*, New York, Routledge.
- Gojard, S. 2012. *Alimentation du nourrisson et position sociale : quatre manières d'être mère*, INRA sciences sociales, Recherches en économie et sociologie rurales, no 2.
- Guttman, N. et D. R. Zimmerman. 2000. « Low-Income Mothers' Views on Breastfeeding », *Social Science and Medicine*, vol. 50, n° 10, p. 1457-1473.

## Séance 4 - Maternités: normes et expériences

---

Héon, M. et P. Martin. 2013. « La théorie queer et les revers de la promotion de l'allaitement ». *Aporia*, vol. 5, n° 2, p. 15-24.

Meedya, S., K. Fahy et A. Kable. 2010. « Factors that Positively Influence Breastfeeding duration to 6 months: a Literature Review », *Women and Birth*, vol. 23, no 4, p. 135-145.

Murphy, E. 2000. « Risk, Responsibility, and Rhetoric in Infant Feeding », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 29, n° 3, 2000, p. 291-325.

Pirès, A. P. 1997. « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. - H. Groulx, A. Laperrière, P. Mayer et A.P. Pirès, *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, G. Morin, p. 113-172.

Yuval-Davis, N. 2006. « Intersectionality and Feminist Politics », *European Journal of Women's Studies*, vol. 13, no 3, p. 193-209.

# FEMMES HYSTÉRIQUES ET MÈRES NÉVROSÉES : LES RÉFÉRENCES GENRÉES À LA SANTÉ MENTALE DES MÈRES DANS LES LITIGES DE GARDE D'ENFANT

par **Suzanne Zaccour**

Suzanne Zaccour est candidate à la maîtrise en droit à l'Université de Toronto.

## INTRODUCTION

Les femmes sont plus folles que les hommes, et ce, depuis les débuts de la psychiatrie. Au 18<sup>e</sup> siècle, si nombreuses étaient les femmes à être dites atteintes d'hystérie que cette maladie pouvait être considérée comme l'état naturel d'une femme (Ussher, 2011). Aujourd'hui, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à subir des traitements psychologiques et psychotropes, et sont largement surreprésentées dans les diagnostics d'anorexie, de dépression, de trouble de personnalité limite, de stress post-traumatique, d'anxiété et de trouble dysphorique prémenstruel (Ussher, 2011). En raison de cette disparité, certaines chercheuses féministes dénoncent des doubles standards en vertu desquels les femmes sont étiquetées comme « folles » ou « malades » dès qu'elles transgressent des normes stéréotypées de genre (Chesler, 1972; Ussher, 1991; Hirshbein, 2010). Elles affirment que les femmes sont fréquemment surdiagnostiquées et que la psychiatrie, en pathologisant la féminité et en punissant les femmes qui en dévient, est biaisée contre les

femmes (Ussher, 1991; Ussher, 2011). Les stéréotypes sur la santé mentale des femmes et la stigmatisation des personnes ayant une maladie mentale ont des conséquences importantes sur les mères. Lorsque l'État intervient pour leur retirer la garde de leur enfant, les mères sont victimes d'un « paradigme psychiatrique » qui présume de leur incompétence (Mosoff, 1995; Mosoff, 1997). Peu de recherches permettent cependant d'attester de la pathologisation des mères dans les litiges de garde entre un père et une mère.

## RECHERCHE

Ma recherche s'intéresse aux références genrées à la santé mentale des mères dans les jugements sur la garde d'enfant. Elle se base sur une analyse de décisions de garde rendues au Canada entre 2000 et 2016, où apparaissent, en français ou en anglais, des qualificatifs tels « hystérique », « névrosée », « folle », « maniaque », « dérangée » et « pathologique ». L'analyse de ces jugements permet d'identifier des thèmes, ten-

dances et discours dans l'emploi d'étiquettes genrées de santé mentale contre les mères.

### La crédibilité des mères

Les étiquettes genrées de santé mentale peuvent être utilisées tant par le père que par l'expert.e ou le ou la juge pour dramatiser le manque de crédibilité de la mère. Des descriptions genrées des comportements du père et de la mère peuvent servir à contraster leur crédibilité respective. Souvent, les pères, expert.e.s et juges vont discréditer la mère par référence à sa santé mentale en réponse à des allégations de violence familiale ou conjugale. Les expert.e.s participeront fréquemment à cette pathologisation en qualifiant la mère et ses allégations de « delusional ». Quant aux juges, ils et elles pourront se servir du comportement des mères au procès pour extrapoler que la mère a tendance à exagérer et que, par conséquent, ses allégations sont probablement infondées.

### La capacité parentale des mères

Dans plusieurs jugements, des pères et expert.e.s vont se servir d'étiquettes genrées de santé mentale pour dramatiser des imperfections dans la façon dont les mères prennent soin de leurs enfants. L'utilisation d'allégations vagues de problèmes de santé mentale (comme « elle est émotionnellement instable ») est fréquente. On constate cependant la résistance des juges à certaines de ces allégations, notamment lorsqu'un.e expert.e témoigne que la mère est « normale », ou lorsque l'allégation est perçue comme opportuniste. Une allégation opportuniste s'observe lorsque le père n'a jamais semblé préoccupé par les capacités parentales de la mère avant le conflit de garde, ou lorsque le père fait des allégations contradictoires comme suggérer que la mère est dangereuse, mais qu'il aimerait obtenir une garde partagée.

### Le retour du bâton contre le père

Lorsque les allégations de problèmes de santé mentale sont infondées et de mauvaise foi, elles peuvent se retourner contre le père. Les juges peuvent alors exprimer leur désapprobation explicitement, quoique celle-ci n'ait pas toujours de conséquences concrètes. Les juges ont tendance à recentrer le débat sur la ques-

tion du meilleur intérêt de l'enfant, ce qui peut bénéficier ou non aux mères. D'un côté, le focus sur l'intérêt de l'enfant révèle la décision sur la garde comme non punitive – les désagréments vécus par la mère ne suffisent pas à écarter un arrangement de garde qui soit préférable pour l'enfant. D'un autre côté, cependant, lorsque le comportement du père est si belliqueux que la garde partagée serait impossible, la mère peut sortir gagnante avec une garde exclusive.

### CONCLUSION

Ma recherche m'amène à conclure que des étiquettes genrées de santé mentale sont fréquemment utilisées pour discréditer des mères ou s'en prendre à leur capacité parentale. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour déterminer si cette utilisation sera à l'avantage du père ou se retournera contre lui. Quoi qu'il en soit, il serait important d'apporter plus d'attention à l'emploi de discours genrés ou qui stigmatisent les personnes atteintes de maladies mentales dans les décisions judiciaires.

### RÉFÉRENCES

---

- Chesler, P. 1972. *Women and madness*, Garden City, N.Y., Doubleday.
- Hirshbein, L. 2010. « Sex and Gender in Psychiatry: A View from History », *Journal of Medical Humanities*, vol. 31, no 2, p. 155-180.
- Mosoff, J. 1995. « Motherhood, Madness, and Law », *University of Toronto Law Journal*, vol. 45, no 2, p. 107-142.
- Mosoff, J. 1997. « "A Jury Dressed in Medical White and Judicial Black": Mothers with Mental Health Histories in Child Welfare and Custody » dans S. Boyd (dir), *Challenging the public/private divide: feminism, law, and public policy*, Toronto, University of Toronto Press, p. 227-267.
- Ussher, J. 1991. *Women's madness: misogyny or mental illness?*, New York, Harvester Wheatsheaf.
- Ussher, J. 2001. *The madness of women: myth and experience*, Londres, Routledge.

# COLLOQUE ÉTUDIANT

Partenariat de recherche Familles en mouvance  
PROGRAMME

25 novembre 2016

Centre UCS de l'INRS  
salle 2019

**9 h00 Mot de bienvenue**

**Benoît Laplante** (INRS, directeur par intérim du partenariat Familles en mouvance)

**9h30 Séance 1 - Couples et âges de la vie**

Présidente de séance : Anna Goudet

Trajectoires amoureuses et vieillissement : les expériences de la (re)mise en couple,

**Chloé Dauphinais** (maîtrise, département de sociologie, UdeM)

Responsabilité et genre : cuisines normées, familles soignées, **Luna Bégin** (maîtrise, département de sociologie, UQAM)

Femmes canadiennes en cavale : Reconfigurations conjugales et familiales à l'ère des technologies de la communication, **Karine Geoffrion** (doctorat, département d'anthropologie, UdeM)

11h00 Pause

**11h15 Séance 2 - Familles immigration et mobilités**

Présidente de séance : Annabelle Seery

Comment étudier les couples dans l'immigration? Approche à partir de l'argent et de l'habitat,

**Anna Goudet** (doctorat, département d'études urbaines, INRS)

Le choix de l'école secondaire par les parents immigrants de Montréal : exposition d'un projet de recherche doctrale, **Véronique Grenier** (doctorat, département d'éducation, UdeM)

12h15 Dîner

**13h15 Séance 3 - Filiations et représentations**

Présidente de séance : Annabelle Seery

Les maternités assistées par tierces reproductrices : une esquisse conceptuelle,

**Kévin Lavoie** (doctorat, département de sciences humaines appliquées, UdeM)

Nouvelles filiations, nouvelles représentations : entre l'adoption internationale et la gestation pour autrui, **Janie Gagné** (maîtrise, département de sociologie, UdeM)

La parentalité dans la famille d'accueil régulière : quelle filiation possible?, **Ariane Boyer** (doctorat, département de psychologie, UQAM)

14h45 Pause

**15h00 Séance 4- Maternité: normes et expériences**

Président de séance : Kévin Lavoie

Regards sur la diversité des aspirations d'allaitement au prisme du positionnement social des mères, **Annick Vallières** (doctorat, département de sociologie, UdeM)

Femmes hystériques et mères névrosées : les références genrées à la santé mentale des mères dans les litiges sur la garde d'enfant, **Suzanne Zaccour** (maîtrise, département de droit (LLM), Université de Toronto)

**16h30 Mot de clôture et remerciements**



FAMILLES  
EN MOUVANCE  
PARTENARIAT DE RECHERCHE

INRS  
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE

Actes du Colloque étudiant du partenariat Familles en mouvance, printemps 2017.

© Partenariat Familles en mouvance, 2017.

**Production**

Héloïse Roy,  
coordinatrice

514-499-8274 / [partenariat@ucs.inrs.ca](mailto:partenariat@ucs.inrs.ca)

[www.partenariat-familles.inrs.ca](http://www.partenariat-familles.inrs.ca)

Le partenariat Familles en mouvance reçoit le soutien financier du FRQSC.